



# Assemblée générale

Cinquantième session

## 27<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 10 octobre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Ould Lekhal (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### Point 9 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général

#### Allocution de M. Keith Mitchell, Premier Ministre et Ministre des finances, du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères et de la sécurité nationale de la Grenade

**Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des finances, du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères et de la sécurité nationale de la Grenade.

*M. Keith Mitchell, Premier Ministre et Ministre des finances, du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères et de la sécurité nationale de la Grenade, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim (interprétation de l'arabe) :**  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des finances, du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères et de la sécurité nationale

de la Grenade, M. Keith Mitchell, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Mitchell (Grenade) (interprétation de l'anglais) :**  
Le monde est conscient que la cinquantième session de l'Assemblée générale représente un important jalon dans les événements mondiaux qui ont marqué et influencé les affaires internationales. Ma délégation est heureuse de faire partie de cette Organisation mondiale.

Ma délégation tient à féliciter S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, de la façon exceptionnelle dont il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session.

Ma délégation souhaite dûment saluer les efforts et les réalisations du Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali. L'optimisme avec lequel il relève les défis qu'affronte l'Organisation et la détermination avec laquelle il cherche des solutions aux redoutables problèmes d'un monde aux prises avec maints changements politiques, économiques et sociaux ont contribué, dans une large mesure, aux succès et aux acquis enregistrés par l'ONU.

Le succès de la Mission des Nations Unies en Haïti est un événement qui mérite d'être célébré, vu que le Président

dûment élu, Jean-Bertrand Aristide, a réintégré ses fonctions à la suite du retrait de l'armée il y a près d'un an. La démocratie et la primauté du droit et de l'ordre sont d'une importance capitale pour les peuples de la région des Caraïbes, qui ont à coeur la liberté, la justice, le respect de la loi et le maintien de l'ordre. La Grenade continue d'appuyer les démarches entreprises par l'ONU en collaboration avec d'autres organisations hémisphériques pour tirer parti des processus mis en place en vue d'assurer un développement social et économique solide dans le cadre duquel la démocratie pourra s'épanouir.

La Grenade salue le processus de démocratisation en cours en Afrique du Sud et appuie les initiatives prises par le Gouvernement sud-africain, avec l'aide de la communauté internationale, pour améliorer la qualité de vie de sa population tout entière.

La Grenade se félicite également de l'instauration du processus de paix au Moyen-Orient assortie de l'élargissement du contrôle arabe sur les colonies arabes en Cisjordanie, bien que l'on admette qu'il reste encore beaucoup à faire avant que ne s'établisse une paix durable dans cette région.

Ma délégation espère que des tentatives analogues d'établissement de la paix dans les Balkans amèneront les parties en guerre à se réunir pour mettre au point un règlement négocié au conflit.

Le monde se trouve à l'aube d'une nouvelle ère, une époque d'importants défis et de grands espoirs. Il dépendra des choix que nous faisons maintenant, que nous allions au-devant de succès ou d'échecs économiques, sociaux et politiques. L'environnement économique international connaît des transformations rapides avec l'établissement de nouveaux centres de pouvoir économique et de nouveaux partenariats. De fait, ces nouvelles réalités économiques ont d'importantes incidences sur la survie des petites économies vulnérables comme celle de la Grenade, qui sont tellement tributaires de l'existence d'un environnement extérieur favorable.

On peut difficilement contester que les relations économiques et commerciales traditionnelles sur lesquelles la Grenade s'est appuyée pendant si longtemps soient menacées et risquent de disparaître bientôt. Le processus d'ajustement aux nouveaux défis hémisphériques résultant de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain le 1er janvier 1994, de la conclusion des accords des négociations d'Uruguay de l'Accord général sur les

tarifs douaniers et le commerce, de la création de l'Organisation mondiale du commerce, de l'appel lancé en faveur de l'établissement d'une zone de libre-échange dans les Amériques d'ici à l'an 2005 et de la formation de l'Association des États des Caraïbes comportera indubitablement des difficultés, qui exigeront des ajustements au plan national, notamment de la part de notre industrie manufacturière.

De plus, les blocs commerciaux qui ont récemment été créés ou qui le seront bientôt transformeront sensiblement le cadre des politiques commerciales dans lequel les économies insulaires en développement devront opérer au cours du XXIe siècle. Ils nous offriront, certes, de nouvelles possibilités commerciales, notamment à moyen et à long terme, mais ils nous obligeront, à court terme, à faire face à de nombreux problèmes de transition, surtout en raison de l'érosion de l'accès préférentiel aux principaux marchés du monde développé dont nous bénéficions actuellement.

C'est donc dans ce contexte que la Grenade lance un appel au monde développé pour qu'il oeuvre avec nous tandis que nous formulons des réponses politiques appropriées afin de tirer parti des changements qui s'opèrent dans le système commercial mondial et de nous y ajuster. Il faut souligner que le nouveau régime de l'Union européenne concernant le commerce des bananes, bien que ne découlant pas essentiellement des négociations d'Uruguay, entraînera d'importantes pertes de revenus d'exportation pour toutes les îles du Vent dans les Caraïbes. En outre, la mise en cause de cet arrangement préférentiel limité par certains de nos plus proches alliés dans le monde développé est pour nous une source de sérieuse inquiétude.

Je tiens ici à rappeler à cette auguste assemblée que la question de la banane n'est pas simplement économique. En effet, il convient ici de signaler que des milliers de personnes qui vivent dans nos îles sont très fortement tributaires de ce produit agricole, et j'insiste sur ce point.

En fait, la destruction de l'industrie bananière entraînerait de très graves difficultés et pourrait menacer notre processus démocratique traditionnellement solide. Le développement humain durable de nos petits États insulaires pourrait s'en trouver gravement menacé.

Ma délégation souhaite dire clairement ici que s'il est vrai que la Grenade épouse la philosophie de la libéralisation des échanges, elle estime que les économies plus importantes devraient faire preuve de tolérance et de compréhension à l'égard de notre cause. Sans un apport important d'assistance technique, de capitaux étrangers et de technologie, nous ne pouvons espérer nous développer.

C'est pourquoi nous demandons aux pays du monde développé de nous fournir cette assistance si nécessaire, afin de nous permettre de participer véritablement à ce «nouvel ordre commercial mondial» naissant.

Ma délégation continuera d'affirmer que toute mesure favorisant la libéralisation des échanges mondiaux et la réciprocité doit viser à compléter et non à entraver les efforts consentis par les pays moins développés pour mettre en oeuvre des réformes structurelles positives. Pour sa part, la Grenade a déjà entamé le processus qui consiste à réduire considérablement les tarifs douaniers à l'importation et d'autres obstacles tarifaires.

Ce que nous recherchons maintenant c'est une reconnaissance de ces initiatives et un cadre de négociation renforçant nos possibilités d'accès aux marchés, tout en favorisant notre restructuration économique et financière, de manière appropriée et selon un calendrier adapté à nos conditions particulières.

La Grenade continue d'être d'avis qu'un traitement spécial et préférentiel ne peut être maintenu indéfiniment. Mais il faut reconnaître que les besoins particuliers des pays relativement moins développés doivent être pris en considération. Dès lors, le défi consiste à savoir comment concevoir un arrangement réciproque acceptable entre partenaires inégaux, de façon à promouvoir la prospérité grâce au libre-échange et à l'intégration dans notre monde, sans mettre en péril le processus de développement social et économique durable. Il est donc essentiel que les pays développés aident les pays en développement à se doter des capacités internes nécessaires pour tirer profit de la libéralisation des échanges et alléger le poids de l'ajustement aux nouvelles exigences du libre-échange mondial.

La question de l'environnement et du développement économique durable reste au coeur de nos préoccupations. C'est également une question fondamentale pour les petits États insulaires en développement, en particulier, et pour les pays en développement, en général.

Si nous continuons d'affirmer que l'être humain est au centre du développement durable et qu'il a le droit de mener une vie saine et productive, en harmonie avec la nature, des mesures doivent être prises à tous les niveaux et, plus encore, au niveau international pour faciliter le processus. Cela permettrait aux pays en développement, et plus particulièrement aux petits États insulaires en développement, de bénéficier du savoir-faire et des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les décisions et les recommandations découlant de la Conférence des Nations Unies sur

l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement organisée à Bridgetown, à la Barbade en 1994, et de bien d'autres conférences mondiales importantes.

La vulnérabilité des petits États insulaires en développement et les menaces qui pèsent sur nos petits écosystèmes fragiles ne sont plus à démontrer après le passage des derniers cyclones Iris, Luis et Marilyn. En fait, ce sont notre viabilité économique et notre croissance économique durable qui sont en jeu. À cet égard, la Grenade attend avec impatience que les pays développés honorent leurs promesses et leurs engagements d'aider les petits États insulaires en développement à réaliser un développement humain durable.

Le rôle de la science et de la technique dans le développement doit être mis en exergue. Ma délégation demande aux pays développés de fournir aux pays en développement l'accès nécessaire aux biotechnologies, afin de promouvoir et de faciliter la croissance économique durable.

Les techniques de l'information et la mise en valeur des ressources humaines sont des éléments clefs pour réaliser le progrès économique et social — autant d'éléments qui devraient nous permettre d'améliorer notre productivité et notre compétitivité dans des domaines prioritaires, à l'aube du XXIe siècle.

L'Organisation des Nations Unies a été créée par des hommes de vision, courageux et perspicaces qui ont compris la nécessité de promouvoir la coopération entre les nations et de faire triompher l'espoir sur le désespoir. De toute évidence, l'Organisation des Nations Unies, dans son «Agenda pour le développement», a réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de réévaluer le rôle des Nations Unies dans le domaine du développement, compte tenu de questions aussi essentielles que le renforcement de la capacité d'action des femmes, l'atténuation de la pauvreté et de la faim, et le lien qui existe entre le développement et la population, les droits de l'homme et la création d'un environnement propice à la paix et à la sécurité mondiales.

Les forces sociales de la pauvreté sont parmi les principales causes de la dégradation de l'environnement et contribuent de façon non négligeable à la perte de la diversité biologique. La pauvreté et le chômage contribuent également à créer des problèmes sociaux plus graves, parmi lesquels figure le trafic illicite de stupéfiants. À moins que

des engagements ne soient pris et que des accords ne soient conclus pour mettre au point des programmes visant à atténuer la pauvreté, les efforts mis en oeuvre pour éradiquer le trafic de drogues illicites n'auront que peu d'effets aux niveaux national et international.

Ma délégation espère que le suivi du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague, en mars de cette année, adoptera les principes qui appellent à l'inclusion sociale et facilitera la mise au point de stratégies permettant aux jeunes, aux handicapés et aux personnes âgées de jouer un rôle plus constructif dans le développement économique et social.

En effet, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est terminée le mois dernier à peine à Beijing a donné un nouvel élan à la nécessité d'élaborer des programmes traitant des questions de la participation des femmes au développement et, question plus vitale encore, du renforcement de la capacité d'action des femmes dans les communautés locales, en permettant leur pleine participation à tous les niveaux du processus de développement national.

La Grenade est encouragée par le nouvel esprit de la coopération internationale qui s'articule autour d'un partenariat commun entre les institutions financières multilatérales et les gouvernements. Toutefois, les modèles proposés pour le développement économique n'ont pas été suffisamment éprouvés et, souvent, sont inadaptés aux besoins des sociétés auxquelles ils sont appliqués, ce qui entraîne parfois des conséquences économiques et sociales catastrophiques.

Bien que nous cherchions à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la gestion efficace et rentable de nos affaires domestiques, nous demandons instamment aux institutions multilatérales d'intégrer à ces modèles de développement une composante de formation technique et, en particulier, de formation en matière d'utilisation des technologies pour permettre aux jeunes de trouver des emplois productifs dans le secteur privé et pour faciliter un processus de développement social et économique équitable.

Ma délégation appuie également la réponse des Nations Unies aux questions de sécurité et leur réaction aux besoins humanitaires internationaux et encourage à mettre davantage l'accent sur la surveillance des droits de l'homme.

Nous vivons à une époque où les normes évoluent, où des nations et des démocraties émergent, où aucune nation ou institution ne peut se suffire à elle-même. À cet égard, les réformes en cours dans le cadre du système des Nations Unies devraient donner des résultats plus positifs — une collaboration et une coopération accrues sur certaines questions, plutôt que l'affrontement et la désunion. De nouvelles nations ou puissances économiques émergentes sont impatientes de prendre la place qui leur revient dans des institutions et des organes jadis dominés par les super-puissances traditionnelles.

La Grenade estime également que, dans le domaine de la réforme et de la restructuration des Nations Unies, il faudrait tenir dûment compte d'une composition du Conseil de sécurité qui reflète les réalités géopolitiques et économiques de notre époque.

À cette occasion prometteuse, en l'occurrence la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons renouveler notre attachement aux principes de la Charte qui guide cette Organisation. La Grenade souhaite non seulement mettre l'accent sur l'adhésion à ces principes, mais dire qu'elle a oeuvré à l'établissement de conditions permettant à tous les peuples d'exercer leurs droits égaux et inaliénables.

Dans sa déclaration liminaire, le Président de l'Assemblée générale à sa cinquantième session a déclaré que :

«l'ONU a cessé d'être une organisation intergouvernementale composée d'un nombre limité de Membres pour devenir la seule organisation internationale de nature universelle. Il ne faut rien négliger pour faire en sorte que tous les États qui ne le sont pas encore deviennent Membres de l'ONU dans les plus brefs délais. De même, la sanction la plus sévère imposée à un État Membre ne devrait jamais être l'expulsion, mais la suspension»

pour une période indéfinie

«car les Nations Unies doivent par principe rassembler tous les pays du monde.» (*Documents officiels de la cinquantième session de l'Assemblée générale, Séances plénières, 1re séance, p. 7*)

Pourtant, au moment même où nous sommes réunis ici, la République de Chine à Taiwan et sa population de plus de 21 millions d'habitants sont exclues de toute participation et de toute représentation aux Nations Unies. C'est sur la base de ce principe d'universalité que la Grenade

demande instamment à tous les Membres d'examiner la possibilité, au moment de renouveler nos serments, de chercher à redresser ce tort. L'admission de la République de Chine apportera une contribution supplémentaire à la coopération mondiale dans des domaines tels que le commerce, le développement économique, la protection de l'environnement, le développement durable et les mesures multilatérales destinées à lutter contre le trafic des stupéfiants. De plus, la République de Chine s'est engagée à promouvoir l'aide au développement international aux pays en développement.

La Grenade souhaite demander encore une fois qu'un comité spécial soit créé le plus tôt possible pour que soit examiné le cas particulier de la République de Chine à Taiwan et qu'on puisse répondre positivement à son souhait d'entrer à l'Organisation mondiale.

Ma délégation est persuadée qu'une meilleure coopération entre les pays développés et en développement et la consolidation des programmes et des institutions apparentés ouvriraient de meilleures perspectives quant à la solution des problèmes mondiaux et quant à la promotion d'un développement économique, social et culturel durable.

Au moment où nous nous préparons à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et où les nations formulent, au plan individuel, des plans et des stratégies pour passer au XXIe siècle, qui recèle autant de défis que de possibilités, il nous faut renouveler notre attachement aux nobles principes de la Charte, guidés par l'esprit de partenariat et de coopération, unis à jamais dans nos initiatives de paix, de démocratie et de prospérité pour tous nos peuples.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des finances, du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères et de la sécurité nationale de la Grenade de la déclaration importante qu'il vient de faire.

*M. Keith C. Mitchel, Premier Ministre et Ministre des finances, du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères et de la sécurité nationale de la Grenade, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, de l'intérieur, du commerce, de l'industrie et des affaires de la CARICOM de Sainte-Lucie, S. E. M. William George Mallet, à qui je donne la parole.

**M. Mallet** (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) : L'État insulaire de Sainte-Lucie partage le sens de l'histoire et le manteau de responsabilité que porte l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons nous réjouir de ce qu'un vague rêve de paix fait au lendemain d'une guerre mondiale se soit, en cinq décennies, concrétisé par l'engagement solide de 185 nations à supporter le fardeau de la communauté mondiale, englobant tous les aspects de la vie dans le monde.

L'élévation de M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, au poste de Président de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session est un grand honneur pour son pays et un témoignage opportun de la haute estime dans laquelle le tiennent ses collègues sur la scène internationale.

Pendant ce demi-siècle dramatique et stimulant, l'Assemblée générale a vu son rôle défini en même temps qu'il lui était demandé de s'occuper des perturbations causées par des défaillances humaines, et souvent par la folie humaine, qui menacent d'obstruer la voie menant à la réalisation des idéaux des Nations Unies. Cependant, c'est durant ce demi-siècle que l'Organisation a connu ses plus belles heures, en particulier lorsque nous avons présidé à la liquidation de l'apartheid et que nous avons assisté à l'instauration d'un État multiracial en Afrique du Sud. Nous avons été témoins de la fin du conflit en Namibie, et avons espéré que cela amènerait la réussite économique et sociale de son peuple. Nous avons assisté à l'effondrement du mur de Berlin. Nous avons vu la démocratie en Haïti. Nous avons été capables de dissuader les actes d'agression visant à assouvir des ambitions territoriales, et nous avons même été en mesure de favoriser les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Ce qui nous empêche cependant de nous féliciter de tous ces progrès, ce sont des événements tels que le carnage en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda, les opérations de nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine et la difficulté apparente de mettre fin à ce conflit. Ces événements nous rappellent la tâche qu'il nous reste à accomplir si nous voulons réaliser le rêve d'un monde meilleur.

*M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous sommes fiers de parler de l'égalité entre les États Membres, quelle que soit leur importance, et il est certain que nous avons beaucoup fait pour assurer une telle égalité. Nous avons admiré la façon dont de petits et grands pays ont eu la possibilité de contribuer de façon égale aux délibérations de l'Assemblée et à son processus de prise de

décisions. Il existe toutefois un certain nombre d'obstacles auxquels les petits États — comme le nôtre — doivent faire face.

Le face-à-face de la guerre froide avait donné une importance stratégique aux petits États, utilisés en tant que pions dans la partie d'échecs mondiale entre les superpuissances. Maintenant que les petits États n'ont plus leur utilité en tant qu'intermédiaires dans le jeu des superpuissances, ils se retrouvent isolés en raison de la nouvelle situation politique.

Les belles promesses des pays développés d'allouer une partie infime du revenu national à l'aide aux pays en développement ne se sont pas concrétisées; l'idée d'économies puissantes apportant leur aide aux faibles a fondu comme neige au soleil.

Sainte-Lucie a connu une chute importante de l'aide à fonds perdus de près de 50 % entre les années fiscales 1993-1994 et 1994-1995; mais nous pouvons faire autre chose que déplorer cette situation. Nous reconnaissons et acceptons le fait que nous devons, tenant compte de cette situation, redoubler d'efforts en vue d'une meilleure efficacité et d'une plus grande productivité. Mais en nous efforçant de réaliser cet objectif, nous nous heurtons aux intentions des intérêts commerciaux multilatéraux d'accroître encore davantage des gains déjà importants en s'adjugeant les miettes dont dépend la survie de notre économie.

Le régime bananier de l'Union européenne est entré en vigueur en juin 1993 en tant qu'élément du processus de création d'un marché européen unique, en remplacement d'une série d'arrangements nationaux anciens conclus entre des États membres à titre individuel et les fournisseurs traditionnels de bananes. Les États-Unis eux-mêmes avaient initié ce processus en instituant divers arrangements nationaux et internationaux dans l'intérêt de leur communauté agricole. Le régime bananier existant cherche à faire en sorte que la demande de bananes dans l'Union européenne soit satisfaite, tout en permettant aux fournisseurs traditionnels de bananes de l'Europe originaires des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'avoir un accès constant au marché européen à un prix raisonnable. Ce faisant, l'Union européenne concrétise un engagement légal en vertu de la Convention de Lomé, à savoir que l'instauration du marché unique ne devait pas placer les fournisseurs traditionnels dans une situation pire qu'auparavant.

Cela se fait par une combinaison de quotas tarifaires et de licences qui assurent que les fournisseurs d'Afrique,

des Caraïbes et du Pacifique (ACP) maintiennent — mais sans pouvoir l'accroître — leur part de marché d'environ 15 % de la demande totale de bananes de l'Union européenne. Cette facilité ne vise pas à pénaliser des entreprises américaines ou autres. Cela apparaît clairement dans le fait que plus de 60 % de la demande du marché de l'Union européenne pour les bananes est satisfaite par des fruits importés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, essentiellement par trois multinationales américaines. Il est important de noter que la part des Caraïbes dans le marché mondial de bananes est de 3 % alors que les bananes essentiellement sous contrôle de ces multinationales représentent plus de 70 % du marché.

Il y a une nervosité générale et une instabilité sous-jacente parmi les États producteurs de bananes des Caraïbes en raison de la décision du Représentant au commerce des États-Unis de mener une action conformément à la Section 301 à la suite d'une demande de Chiquita Brands International et de la Hawaii Banana Industry Association, qui contestent le régime européen d'importation de bananes. Depuis lors, nous avons été informés que le Gouvernement américain allait porter plainte contre ce régime dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Vu que l'industrie bananière représente près de 50 % des exportations intérieures des îles du Vent et près de 90 % de l'ensemble des recettes agricoles de Sainte-Lucie et de la Dominique, il est clair que l'affaiblissement de l'industrie qui accompagnerait toute modification du régime aurait un effet désastreux sur l'économie de ces très petits pays.

En outre, l'interdépendance des arrangements commerciaux de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) produirait dans ce cas une diminution de l'activité économique, des troubles sociaux et une instabilité politique dans la région de la CARICOM. La perspective d'un chômage massif, de perturbations dans les revenus et d'une escalade d'actions criminelles et liées à la drogue qui s'ensuivraient est insupportable. Les Caraïbes doivent en appeler au bon sens et aux nobles idéaux de cette Organisation pour qu'elle use de toute l'influence possible afin de prévenir ce danger. L'ONU pourrait envisager de développer un cadre international de contrôle et de réglementation sur les activités et les politiques des sociétés transnationales, qui deviennent de plus en plus influentes au niveau mondial.

Il n'est guère nécessaire de souligner l'ouverture et la vulnérabilité des économies des Caraïbes. Nous sommes exposés à la violence des catastrophes naturelles, comme l'ont prouvé les dégâts causés par la tempête tropicale Debbie, dont Sainte-Lucie n'a pas fini de se relever, la récente destruction d'Antigua et de Saint-Kitts-et-Nevis par

l'ouragan Luis et les dégâts subis par Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Martin et la Dominique avec le passage de l'ouragan Marilyn.

En raison de sérieuses contraintes en matière d'espace et de ressources, nous sommes à présent appelés à nous adapter aux changements résultant de la libéralisation et de ses exigences de concurrence au niveau mondial; nous sommes de ce fait obligés de diversifier nos intérêts en réaction à la libéralisation et à la déréglementation qui ont lieu au niveau du marché mondial. La réponse traditionnelle est la restructuration en vue d'une diversification économique, s'accompagnant naturellement d'une efficacité et d'une productivité meilleures.

En termes de diversification, le secteur des services présente des attraits particuliers. Dans ce contexte, la plupart de nos pays sont impatients d'explorer le domaine des services financiers offshore pour accroître la base des revenus du gouvernement. Nous sommes toutefois vigilants face aux dangers liés à ce secteur, et tout en considérant les avantages découlant de ces institutions, nous devons être sur nos gardes contre les criminels qui, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, blanchissent leurs gains mal acquis grâce aux systèmes financiers internationaux en recourant à des opérations financières dans le secteur tant privé que public. Assez souvent, les stratégies de ces quasi-investisseurs pour le blanchiment de leurs richesses sont originales et sophistiquées et exigent des systèmes tout aussi sophistiqués pour combattre leurs ingénieuses malversations. Or, nos États ne sont pas encore en mesure d'acquérir le type de ressources indispensables pour s'engager dans une guerre totale contre ces institutions scélérates.

Il faut reconnaître que la Convention de Vienne de 1988 des Nations Unies a cherché à pénaliser le blanchiment de l'argent provenant du trafic illicite des stupéfiants. Mais il est essentiel que nos pays de la région des Caraïbes appliquent au mieux les lois et protègent ainsi nos communautés de ces pratiques destructrices. À cet égard, les institutions financières internationales devraient user de leur influence, en exerçant une pression morale, pour encourager les pays membres à adopter d'urgence les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs des 40 recommandations du Groupe spécial d'action financière. Il ne fait aucun doute que, dans la région des Caraïbes, nos collègues de la CARICOM adopteront les 19 recommandations du Groupe spécial d'action financière des Caraïbes.

Au cours de l'année, notre pays a quelque peu attiré l'attention à propos des irrégularités constatées dans l'utilisation du Fonds d'affectation spécial Pérez-Guerrero. Afin

de prouver notre volonté d'assurer au mieux nos responsabilités, nous n'avons pas hésité à prendre la coûteuse décision de nommer une large commission d'enquête. En ces temps difficiles où les cyniques sont prêts à dénigrer les réalisations des Nations Unies et à ternir leur idéalisme, il est du devoir exprès de tous les États Membres de lutter contre la calomnie et de permettre aux idéaux, aux principes et à l'action de notre Organisation de continuer à inspirer le monde. La Commission Phillips a lavé le Gouvernement de Sainte-Lucie et les organes des Nations Unies de toute complicité ou responsabilité dans cette affaire. Cette expérience, néanmoins, prouve la nécessité d'être constamment sur ses gardes à l'endroit de ceux qui, sans scrupules, s'efforceraient de remettre en cause les traditions et l'intégrité des gouvernements et de notre Organisation.

La fin de la guerre froide a laissé de nombreux pays dans un état de marginalisation. Dans le cas des Caraïbes, nous apprenons à nous adapter à notre isolement en étudiant de nouvelles alliances internes conçues pour qu'existe une plus grande fierté de notre patrimoine, réduire notre vulnérabilité, mettre en commun nos ressources humaines et accroître notre autosuffisance. Cette logique a pour but de renforcer les liens qui existent entre nous dans les Caraïbes orientales dans le cadre de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), tout en consolidant le processus d'une intégration plus étroite de la communauté des Caraïbes. Le cercle de l'intégration s'étend à travers une relation élargie avec les pays de tout le bassin des Caraïbes et ceux d'Amérique latine. Ce nouvel élan d'intégration s'est récemment traduit par la création de l'Association des États des Caraïbes, qui regroupe les pays de l'Amérique centrale et du Sud ainsi que d'autres pays des Caraïbes tels qu'Haïti, la République dominicaine et Cuba. Néanmoins, dans le cadre de la Convention de Lomé, nous maintiendrons nos liens historiques anciens et précieux avec l'Europe tout en cherchant, par la mise en oeuvre des décisions du Sommet des Amériques, à élargir et à consolider nos liens hémisphériques.

Cette nouvelle initiative des Caraïbes contient beaucoup d'éléments positifs. Elle dépasse largement les barrières de race, de langue et de culture et vise à créer un marché de 204 millions de personnes représentant un volume commercial annuel de 180 milliards de dollars, et à instaurer une base régionale à partir de laquelle la force concurrentielle pourra se développer pour faire face au marché mondial.

Dans le cas d'Haïti, c'est avec un espoir et une confiance renouvelés que nous attendons le rétablissement de la démocratie dans un climat de paix et de stabilité.

Cette nouvelle situation devrait ouvrir la voie au bien-être économique, social et politique du peuple haïtien. Le rétablissement de l'ordre démocratique permet à Haïti de jouer un plus grand rôle, de concert avec ses collègues de la CARICOM, en contribuant à modeler le nouvel ordre international. Les États-Unis d'Amérique, le groupe de la CARICOM et les Nations Unies elles-mêmes peuvent tirer satisfaction et fierté d'avoir, par leur intérêt et leur coopération constants, favorisé l'assainissement et le développement de l'économie d'Haïti. Sainte-Lucie renouvelle son engagement d'aider à la consolidation des acquis d'Haïti dans l'espoir que le pays connaîtra enfin la démocratie, dans le plein respect des droits inaliénables de son peuple.

Dans le cas de Cuba, nous sommes fermement convaincus que la cause de la démocratie peut être mieux servie par la diffusion de ses valeurs à travers l'association et l'exemple que par l'isolement. C'est pourquoi Sainte-Lucie s'associe à ses collègues des Caraïbes pour demander qu'il soit mis fin au blocus économique de Cuba afin de permettre à ce pays des Caraïbes de développer la créativité de son peuple et de poursuivre son destin au sein des Caraïbes.

Les vents du changement qui ont soufflé sur l'Afrique dans les années 50 étaient alimentés par un panafricanisme vigoureux. Chacun sait que les idées qui ont suscité les luttes de libération en Afrique étaient le fruit des réflexions de plusieurs penseurs africains et des Caraïbes. Des penseurs des Caraïbes, tel le prix Nobel de Sainte-Lucie, sir Arthur Lewis, et d'autres, tels C. L. R. James et George Padmore, ont eu une grande influence sur des hommes comme Kwame Nkrumah, Jomo Kenyatta et Sékou Touré. Ce lien historique entre les Caraïbes et l'Afrique doit se maintenir, surtout au moment où l'ensemble de la communauté internationale est profondément préoccupée par les graves conditions économiques et politiques que connaît l'ensemble de l'Afrique. Notre Secrétaire général a ouvertement exprimé sa vive inquiétude face aux problèmes de l'Afrique et demandé à l'Assemblée de les examiner d'urgence.

À sa cinquantième session, l'Assemblée générale doit agir en accord avec le Secrétaire général pour donner une haute priorité au Programme d'action pour le redressement et le développement de l'Afrique. Le nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 doit être appliqué au plus tôt et de façon stricte. En cette année du cinquantenaire, Sainte-Lucie mènera une politique lucide destinée à instaurer des relations diplomatiques avec différents pays afin non seulement de stimuler

les échanges commerciaux et culturels, mais également de relancer et développer cet échange d'idées vital.

Sainte-Lucie appuie fermement le processus de paix au Moyen-Orient, entamé avec la signature, le 4 mai 1994, du premier accord de mise en oeuvre de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie entre le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. La deuxième phase de l'accord a été signée le 28 septembre dernier. L'accord entre Israël et la Jordanie a permis d'élargir considérablement le processus. Nous espérons sincèrement que les accrochages entre Palestiniens et Israéliens n'entraveront pas le processus de paix au Moyen-Orient. Nous demandons en outre instamment aux pays de la région d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de façon à assurer le développement et la stabilité à long terme dans la région.

Lors de sessions antérieures de l'Assemblée, mon pays a appelé l'attention sur la requête de la République de Chine à Taiwan de prendre la place qui lui revient au sein de la famille des nations. Notre appui à cette demande n'implique en aucune manière une atteinte à la souveraineté de la République populaire de Chine. Il n'a pas non plus pour objet de détourner le sens de la résolution 2758 (XXVI).

Mon pays est profondément conscient de la nécessité de protéger les principes fondamentaux de nos institutions, mais l'Assemblée a suffisamment de génie créateur pour jouer le rôle de catalyseur et trouver une issue à l'impasse où se trouvent actuellement les relations entre la République de Chine et la République populaire de Chine. Les manoeuvres militaires qui ont eu lieu récemment dans le détroit de Taiwan, nous avertissent de façon inquiétante de la possibilité d'une détérioration des relations entre les deux pays. L'Assemblée ne devrait pas, comme Pilate, se laver les mains de ces questions, mais devrait épuiser toutes les ressources de la diplomatie préventive plutôt que d'avoir ensuite à déplorer la tragédie de l'inaction.

Sainte-Lucie est toujours d'avis que la présence de Taiwan à l'ONU contribuera à favoriser la réalisation des buts et principes de notre Organisation. Si Sainte-Lucie appuie la demande de Taiwan visant à obtenir un siège à l'ONU, c'est parce qu'elle sait que cela n'exclut pas la possibilité d'une réunification.

Alors que nous trouvons au seuil d'un nouveau siècle, et que nous avons en ce moment même la possibilité à l'occasion, en cet anniversaire, d'évoquer un demi-siècle d'activité de l'ONU, les petits États perçoivent clairement

deux processus vitaux. Ces processus sont le désarmement et la décolonisation.

Nous souhaitons que le processus de réduction des armements continue de prendre de l'élan et de se stabiliser à un niveau qui assurera le relâchement des tensions et des conflits quels que soient l'endroit ou le moment où ils ont lieu dans le monde. L'attention doit être focalisée sur les pays qui consacrent une part importante de leurs budgets nationaux à la fabrication et à l'achat d'armements alors que de nombreuses régions du monde languissent dans la pauvreté et la maladie. Des guerres civiles et étrangères peuvent éclater dans des régions où la possession d'armes perfectionnées — telles que les missiles à portée intermédiaire équipés d'ogives chimiques, biologiques ou même nucléaires — par des régimes ambitieux et menacés devient une perspective potentiellement mortelle. La quête de la paix est la raison la plus profonde de l'existence de l'ONU, et la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), jointe au désarmement complet et à l'élimination complète des armes chimiques, seront les plus grandes contributions à un nouvel ordre mondial. Sainte-Lucie a déjà ratifié le Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

S'agissant du processus de décolonisation, la date butoir de l'an 2000 établie par l'ONU pour l'élimination complète du colonialisme doit être gardée à l'esprit. Dans ce contexte, l'ONU devrait continuer à promouvoir l'idée selon laquelle des référendums et d'autres formes de consultation populaire sur le statut futur des territoires non autonomes sont des moyens appropriés de connaître les souhaits du peuple sur la question.

Alors que la portée et la complexité de l'ONU se sont accrues au cours de ces 50 dernières années, les problèmes ont également acquis de nouvelles dimensions. Nous avons vu des flots de réfugiés fuyant les guerres civiles dans le monde entier, mais maintenant nous sommes confrontés à la perspective de réfugiés écologiques fuyant les régions sinistrées et les catastrophes naturelles. Sans vouloir être un messager de mauvais augure, je dois dire que les éventuels effets négatifs du réchauffement de la Terre sur l'agriculture dans le monde en développement sont une autre cause de préoccupation. Ces derniers mois, nous avons connu la furie incessante des ouragans, qui ont élevé le niveau de la mer, et Montserrat, l'un de nos petits voisins insulaires des Caraïbes, a été menacé d'une éruption volcanique.

Nous apprécions le fait que l'émergence de ces problèmes n'a pas échappé à l'attention de l'ONU. La

quarante-deuxième session de l'Assemblée générale a déclaré les années 90 Décennie de la lutte contre les catastrophes naturelles, et un plan d'action a été adopté en mai 1994 par la Conférence mondiale sur la lutte contre les catastrophes naturelles. Nos petits pays considèrent le transfert de technologie dans le domaine des systèmes d'alerte rapide, des instruments de surveillance et de la recherche de pointe sur les méthodes de construction plus sûres comme des questions urgentes et prioritaires. Alors que nous sommes reconnaissants de l'assistance à court terme apportée à ces régions sinistrées, il est vital que nous nous concentrons sur les objectifs à long terme visant des moyens d'intervention et de prévention.

La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres a été incluse à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale en 1979, l'année où Sainte-Lucie est devenue Membre de cette Organisation, et l'année où le nombre de Membres de l'ONU atteint le triple du chiffre original, passant de 51 Membres à 152 Membres.

Pendant les 16 ans qui se sont écoulés depuis 1979, nous avons demandé une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, en particulier de celui des pays en développement, afin de refléter l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation et la réalité de sa composition. Il est nécessaire de souligner à nouveau l'importance de ce point, à savoir que l'organe décideur de l'ONU doit refléter la diversité et l'universalité de la composition de l'Organisation et respecter le principe de la représentation équitable énoncé dans la Charte.

Sainte-Lucie continue d'appuyer le renforcement des relations existant entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous appuyons également l'idée que le processus d'information et de consultation devrait être institutionnalisé, que le privilège du droit de veto devrait être progressivement éliminé, et que les efforts visant à réaliser une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité devraient continuer. Sainte-Lucie partagera et appuiera les efforts de notre groupe régional et du Mouvement des non-alignés dans la réalisation de ces objectifs. Nous espérons, qu'en cette cinquantième année, nous aurons le courage et la volonté nécessaires pour effectuer les changements et les réformes tant attendus du Conseil.

Sainte-Lucie a saisi l'occasion du cinquantième anniversaire pour réfléchir profondément au rôle des petits États marginalisés dans la famille des nations. Nous avons subi les ravages d'un passé colonial, nous avons été exploités par

des sociétés multinationales, divisés par la mer, et paralysés par un manque cruel de ressources.

Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'offrent à nous. Nous ne pouvons espérer conquérir le monde comme les premiers Conquistadors l'ont fait. Il n'y a pas de monde à conquérir; il n'y a que des mondes à recréer. Dans cette nouvelle création du monde de l'après-guerre froide, les divisions entre des États qui étaient autrefois des ennemis jurés disparaissent, et ceux-ci doivent s'adapter maintenant aux diktats du nouvel ordre économique mondial. L'interdépendance des nations est mise en lumière sur la toile de fond des maladies qui menacent le monde et le potentiel de destruction de l'environnement même qui garantit la survie de l'humanité.

Pour résoudre ces problèmes, il faut les aborder avec les moyens collectifs disponibles au sein de cet organe. Cependant, afin d'être efficaces, les solutions doivent tenir compte des différences de superficie et de ressources, ainsi que de la diversité culturelle de ceux qui sont supposés en profiter.

L'aspect pratique doit l'emporter sur l'aspect dogmatique, et on ne doit pas permettre que l'idéalisme cède le pas à un réalisme étroit se souciant peu des circonstances. Pour Sainte-Lucie, l'ONU est une base solide sur laquelle un nouvel ordre doit être instauré. Son attachement à la paix mondiale, aux droits de l'homme, à l'égalité entre les sexes, à l'égalité raciale et au développement durable des peuples du monde est la pierre de touche de nos aspirations.

Mon pays est prêt à participer aux efforts visant à refaçonner et rééquiper les organes des Nations Unies afin qu'ils puissent faire face aux défis mondiaux qui nous attendent. Ces défis exigent autant des États Membres que des organes des Nations Unies. Nous nous efforcerons de travailler de concert avec nos collègues de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États des Caraïbes afin d'accroître notre efficacité et notre productivité, de façon à pouvoir jouer pleinement notre rôle sur la scène internationale. Avec les autres États Membres, nous étudierons comment encourager une nouvelle éthique au sein de l'instance internationale, où la taille, la richesse et l'influence seront subordonnées au rassemblement d'idées.

Enfin, Sainte-Lucie s'efforcera de s'associer à la recherche mondiale d'un système de valeurs plus pertinent et plus édifiant, afin d'encourager les jeunes générations à embrasser les préoccupations qui, il y a 50 ans, étaient celles des pères fondateurs de l'Organisation.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Soudan, S. E. M. Ali Osman Mohamed Taha.

**M. Taha** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer mes plus chaleureuses félicitations à M. Diogo Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa riche expérience permettra à la présente session de réaliser ses nobles objectifs. Il peut compter à cette fin sur le plein appui et l'entière coopération du Soudan.

J'aimerais aussi exprimer toute ma reconnaissance à son prédécesseur, le Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour sa contribution extrêmement précieuse aux travaux des Nations Unies. En outre, je salue le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'exercice de ses fonctions.

La présente session de l'Assemblée générale revêt une importance toute particulière en nous imposant, 50 ans après la création de l'Organisation, de prendre le temps de réfléchir et de faire notre autocritique. Nous nous devons de le faire car nous aspirons à voir l'ONU devenir véritablement le garant de la coexistence pacifique entre les États, le phare qui guide les États dans les questions importantes et l'instrument efficace du renforcement de la coopération internationale.

La philosophie qui a présidé à la création des Nations Unies visait à traduire les progrès de la civilisation humaine. Or, la situation actuelle est loin de refléter la réalisation de cette aspiration. Nous estimons que cet échec est dû à certaines pratiques grâce auxquelles certains ont essayé de se servir de l'Organisation pour arriver à leurs fins en imposant leur hégémonie et leur influence et, partant, leurs propres valeurs comme seules valeurs obligées de la communauté internationale, quelle que soit la diversité des cultures, des patrimoines et des croyances. Il faut bien reconnaître toutefois que notre monde est le tissu de cette diversité et qu'à aucun moment de l'histoire cette diversité n'a été une source de conflit. Au contraire, elle a été la source de riches et précieux apports aux réalisations de l'humanité. Plutôt que de saper cette diversité ou de la prendre comme prétexte à des querelles ou à des conflits, il aurait été sage de s'en servir pour favoriser un dialogue constructif et encourager plus de tolérance et plus de justice dans le monde.

Pendant les 50 années qui se sont écoulées depuis la création des Nations Unies, l'Organisation a ouvert de nouveaux horizons à l'humanité. Il faut par conséquent réexaminer le système des Nations Unies et ses mécanismes en fonction de l'importante augmentation du nombre de ses Membres, de ses nouvelles responsabilités et de l'apparition de nouveaux blocs et systèmes économiques et politiques internationaux qui n'existaient pas lorsque l'ONU a été créée. Il convient de donner la priorité à la réforme du Conseil de sécurité, compte tenu du rôle qu'on s'attend à lui voir jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutes ces considérations sont autant de raisons qui nous poussent à élargir le Conseil de sécurité afin de garantir une représentation équitable des pays en développement. Il convient aussi de revoir les procédures du Conseil pour donner plus de transparence et de clarté à ses travaux; de réformer ses mécanismes de prise de décisions; et de fixer des critères équitables pour régir ses politiques et l'éloigner du système partial du double critère et des tendances à l'hégémonie et à la domination de n'importe lequel de ses membres.

La réforme des Nations Unies doit passer par celle des institutions de Bretton Woods, que l'on en est venu à utiliser comme des instruments de mise en oeuvre de stratégies destinées à renforcer l'hégémonie à l'encontre des pays en développement. Les institutions de Bretton Woods doivent respecter leur mandat, qui stipule que leur rôle est de promouvoir un développement équilibré et d'appuyer les politiques monétaires et financières de tous les pays sans aucune exception ni discrimination. De même, nous souscrivons à l'appel lancé pour que ces institutions soient réévaluées en fonction des facteurs économiques et financiers qui prévalent aujourd'hui dans le monde du fait de l'apparition de nouveaux groupes et de nouveaux pays qui ont un poids économique leur permettant d'exercer une influence considérable sur le commerce international et sur les flux de capitaux et de ressources financières.

Le monde traverse aujourd'hui toute une série de crises économiques et sociales qui sont dues aux mauvaises relations économiques entre le Nord et le Sud, à des termes injustes de l'échange et l'écart de plus en plus grand entre pays riches et pays pauvres. Ces crises sont encore exacerbées par la domination de certains modèles de consommation et la détérioration des valeurs morales qui confèrent une certaine dignité à l'homme et préservent le tissu social. Ce sont ces valeurs morales dont s'inspirent toutes les cultures et toutes les civilisations. C'est la raison pour laquelle les objectifs d'un développement équilibré doivent

être d'assurer le respect de ces valeurs et de ces principes si l'on veut aboutir à un règlement des crises et à maintenir un bon équilibre dans les relations sociales, politiques, économiques et culturelles au sein de la communauté mondiale.

À cet égard, il convient de mentionner le problème de la dette, qui est la préoccupation majeure des pays en développement, en Afrique notamment. La dette des pays africains, qui a doublé au cours des 10 dernières années, atteint maintenant le chiffre record de 270 milliards de dollars. Quant au service de cette dette, il englutit 35 % du produit national brut de ces pays. Comme on s'y attendait, l'énorme fardeau de la dette et du service de la dette a eu de graves répercussions, qui ont entravé les efforts de développement et empêché les réformes structurelles économiques.

Par ailleurs, les pays industriels n'ont pris aucune initiative responsable pour s'attaquer à ce problème. Ils ont au contraire préconisé une solution sur une base bilatérale. Cela renforce la conviction que l'objectif est d'imposer un agenda politique. Le résultat a eu pour effet de paralyser les économies des États africains, de détruire leur infrastructure, et de provoquer ainsi l'éruption de conflits internes et régionaux, dans tout le continent, ce qui a entravé les efforts déployés par l'Afrique pour réaliser la croissance et la stabilité interne. Par conséquent, le lien entre le maintien de la paix, l'assistance humanitaire et le développement durable à long terme est un principe dont nous nous félicitons et auquel nous adhérons.

Le Soudan continue de suivre avec une profonde préoccupation la situation en Bosnie-Herzégovine, dans laquelle la population bosniaque continue d'être la victime du «nettoyage ethnique» et de l'extermination. Nous réaffirmons notre appui au peuple et au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive ses efforts en vue de mettre fin au génocide qui frappe ce peuple. Nous louons également les efforts déployés par tous les pays qui apportent leur appui ou qui s'efforcent de parvenir à un règlement juste et global de ce problème.

La situation dans la région du Golfe revêt une importance particulière pour nous, non seulement parce qu'elle a une incidence sur notre paix et notre stabilité, mais aussi à cause des liens historiques et culturels et des relations profondément enracinées qui unissent mon pays à cette région. Nous aspirons au retour de la paix entre nos frères dans la région du Golfe. À cet égard, nous sommes heureux que l'Iraq ait reconnu officiellement la souveraineté et les

frontières territoriales de l'État du Koweït conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qu'il ait décidé de coopérer dans le règlement des problèmes en suspens entre les deux États, d'une part, et entre l'Iraq et le Conseil de sécurité, d'autre part. Nous demandons à toutes les parties de respecter ces mesures afin de garantir à l'État du Koweït son droit légitime à l'existence et à la souveraineté, et le droit de son peuple et de ses dirigeants à la sécurité et à la stabilité. Par la même occasion, nous demandons la levée de l'embargo imposé à l'Iraq, qui n'a plus aucune justification juridique, puisque les raisons de son imposition n'existent plus. L'embargo est maintenant devenu un complot politique visant à affamer le peuple iraquien, à l'humilier et à fragmenter son territoire.

Dans le même contexte, le Soudan constate avec consternation et désapprobation que des sanctions continuent d'être injustement appliquées à la Jamahiriya arabe libyenne, alors que cette dernière n'a épargné aucun effort pour essayer de trouver une solution juridique acceptable au différend relatif à l'affaire de Lockerbie. Nous estimons que l'initiative prise par la Ligue des États arabes, à laquelle la Jamahiriya arabe libyenne souscrit, est une base pratique susceptible de régler la situation d'une façon qui puisse conduire à la levée des sanctions.

Quant à la question palestinienne, nous sommes d'avis que la paix devrait se fonder sur le critère de la justice et du plein respect de tous les droits des peuples palestinien et arabe de la région. C'est pourquoi la restitution des hauteurs du Golan syrien à la Syrie, le retrait total et inconditionnel d'Israël du Sud-Liban, et la restitution d'Al Qods et de tous les autres territoires arabes occupés sont des conditions préalables indispensables à tout règlement stable et durable.

Nous prônons la paix, la stabilité et les relations de bon voisinage. Nous avons toujours considéré que la Corne de l'Afrique était l'une des régions qui avaient le plus souffert de la guerre civile interne et de l'instabilité, sans justification apparente. Nous convenons tout à fait que les peuples de la sous-région doivent se concentrer sur la nécessité d'instaurer la sécurité et la stabilité. C'est en fait un objectif pour lequel nous avons oeuvré grâce à de nombreuses initiatives pratiques, que nous avons présentées à différentes occasions en notre qualité de membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD). Nonobstant les espoirs élevés que nous plaçons dans cette voie, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos aspirations les plus simples, car certains ont été séduits par de grandes stratégies visant à déstabiliser la région. Il est regrettable que certains semblent

avoir des difficultés à se conformer aux principes de la légalité internationale ou même à respecter les normes du droit international. Il est tout aussi regrettable que ces milieux trouvent difficile de se conformer aux principes de bon voisinage et de coexistence pacifique et qu'ils se tournent au contraire vers la subversion et le terrorisme contre mon pays, offrant l'asile à des éléments de l'opposition armée et les soutenant publiquement.

Mon pays appuie les initiatives visant à encourager et à renforcer le rôle des organisations et les mécanismes régionaux dans la prévention et le règlement des conflits, et il souhaite instamment que ces mécanismes adhèrent aux objectifs pour lesquels ils ont été créés et se conforment aux règles qui gèrent leurs activités. Nous sommes d'avis que ces mécanismes doivent, avant tout, être préventifs et qu'ils doivent s'acquitter avec impartialité de leurs fonctions. Ils ne doivent intervenir dans les conflits que lorsque cela est nécessaire, avec le consentement des parties intéressées, et leurs activités doivent se limiter à une intervention pacifique. Ils doivent également conserver leur caractère régional, afin qu'ils ne deviennent pas des extensions d'autres mécanismes parallèles ou des tentacules de stratégies qui visent à une hégémonie internationale.

Concernant nos voisins immédiats, qu'il me soit permis d'adresser au peuple frère de l'Égypte, de lui rendre ses salutations, et de lui exprimer notre conviction que seule la vérité l'emportera et que la situation en Égypte reprendra un cours normal, loin de toutes les politiques de répression, de domination et de terrorisme. Il est certain que les relations entre le Soudan et l'Égypte reviendront inévitablement à la normale, lorsqu'on aura renoncé à la politique d'imposition du fait accompli, d'occupation de territoire par la force, d'appui déclaré au terrorisme armé organisé, et de la légitimation de la rébellion et de la sédition.

Nous sommes convaincus que les liens de fraternité et de solidarité qui unissent depuis toujours nos deux peuples resteront aussi éternels et durables que le Nil qui coule du Soudan à l'Égypte. Le Soudan a très clairement appuyé l'intégrité de l'Égypte à l'intérieur de ses frontières. C'est la position de principe qui a été adoptée par le Soudan à l'égard de l'Égypte, non pas uniquement en paroles mais par des actes qui sont consignés dans les annales éternelles de l'histoire, comme lorsque les fils du Soudan ont donné leur vie pour défendre l'Égypte.

Alors que nous réaffirmons notre attachement et nos aspirations à la paix et à la coexistence, nous demandons que tous les différends frontaliers soient réglés par la négociation, de même que tous les problèmes relatifs à la

souveraineté sur les territoires surgissant entre les États. Faute de quoi, il n'y aura d'autre alternative que le recours à l'arbitrage par des parties neutres.

Le mot «islam» est dérivé du mot arabe «salam», qui signifie «la paix». L'islam est une religion qui se fonde sur les principes de la paix, de l'égalité et de la justice. Je ne pense pas que l'islam ait besoin que quiconque défende ses réalisations : c'est l'histoire qui est le témoin de la grandeur des civilisations qu'il a inspirées, et le présent atteste sa contribution au progrès moral et social des hommes.

Dieu a fait un grand honneur à l'homme en le créant de ses propres mains et en ordonnant que ce soit à jamais une raison fondamentale d'honorer l'homme et de respecter ses droits. Ainsi, le concept des droits de l'homme, qui a été proclamé récemment par certains comme s'il s'agissait de quelque chose qu'ils venaient tout juste de découvrir, figure depuis des siècles et des siècles dans les enseignements de l'islam. L'islam l'a inclus dans sa charte, qui guidait les croyants bien avant que ce concept ne trouve son chemin dans les chartes modernes.

Il est vraiment regrettable qu'une telle religion devienne la cible d'attaques malveillantes qui visent non seulement à déformer son image, mais également à remettre en question ses origines et ses racines. Cela est d'autant plus troublant que certaines grandes puissances et sociétés ont jugé bon de participer à ces attaques sans prêter attention, semble-t-il, au risque d'affrontement dévastateur entre l'Ouest et l'Islam que ces attaques tentent de provoquer. Nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies en particulier de ne pas se laisser entraîner dans cette campagne.

Nous avons été heureux de l'approche constructive adoptée par S. S. le pape Jean-Paul II dans l'allocution qu'il a prononcée devant cette Assemblée, et par son appel à la coexistence entre différentes cultures pour qu'elles se complètent les unes les autres dans l'édification d'une société humaine saine.

À cet égard, nous saluons également l'intervention prononcée par le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne devant cette Assemblée et son refus d'établir un lien entre l'islam et le terrorisme. Nous espérons que d'autres dirigeants occidentaux feront de même et veilleront à ce que leurs politiques sur le terrain reflètent cette position. En outre, la nécessité d'éviter toute tentative visant susciter l'hostilité de l'islam et à déformer son image exige que ces positions positives ne se limitent pas à des dirigeants et à des gouvernements mais se propagent et soient également

reflétées dans leurs sociétés, leurs médias et leurs systèmes juridique, sécuritaire et administratif.

Conformément à nos valeurs et à nos convictions qui respectent la femme, l'État a renforcé la situation de la femme au Soudan, lui octroyant tous ses droits et lui permettant d'accéder à des postes élevés au gouvernement, aux niveaux constitutionnel, législatif et exécutif. Aujourd'hui, au Soudan, 50 % des fonctionnaires du Gouvernement sont des femmes. Le pourcentage de filles dans les universités et les institutions d'enseignement supérieur est de plus de 60 %. Le Soudan a joué un rôle de pionnier parmi les pays de la région dans le renforcement du pouvoir d'action des femmes. Les femmes ont été nommées non seulement pour gouverner des provinces mais également pour occuper des postes de direction au sein de divers ministères du gouvernement central et des provinces.

Le Soudan a choisi de fonder le développement économique et social sur ses valeurs spirituelles, son patrimoine historique et ses traditions sociales. L'autonomie est le fondement même de ses efforts de développement. Malgré le fait que notre orientation a été choisie dans un climat mondial défavorable, nous sommes cependant en mesure de fournir des denrées alimentaires, des vêtements et divers services de base à nos citoyens.

La participation du citoyen soudanais aux affaires publiques du pays souligne l'approche que nous avons choisie, à savoir la prédominance de l'esprit de consultation — *shura* —, afin de permettre à nos citoyens de participer activement aux organes de prise de décisions à l'intérieur du système fédéral. À cet égard, le Soudan a vu se dérouler des élections publiques pour divers organes législatifs dans plus de 20 de ses 26 provinces. Après les élections dans toutes les provinces, des élections seront tenues pour les députés de l'Assemblée nationale et, finalement, on procédera à l'élection d'un Président de la République.

Aujourd'hui, le Soudan accueille environ un million de réfugiés et, malgré ses maigres ressources, son gouvernement leur fournit des secours. Il est regrettable que la communauté internationale ait interrompu son assistance à ces réfugiés et, de ce fait, oblige le pays à assumer seul le fardeau de cette responsabilité qui incombe essentiellement à la communauté internationale. Nous engageons la communauté internationale à accroître son assistance financière au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour répondre aux besoins des projets et programmes consacrés aux réfugiés au Soudan. Faute de quoi, il serait injuste de demander au Soudan de continuer à accueillir tous ces réfugiés alors que la communauté

internationale ne s'acquitte pas de ses responsabilités à leur égard.

Nous prenons part à cette session de l'Assemblée générale en toute bonne foi et résolus à prêter toute notre coopération à la communauté internationale des Nations Unies. Ce faisant, nous sommes inspirés par notre attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, par notre volonté d'utiliser nos capacités pour le bien commun de l'humanité et le désir d'oeuvrer à la réalisation de nos aspirations à un nouvel ordre mondial qui soit caractérisé par la liberté, l'égalité et la justice. Nous espérons que les principes énoncés dans cette déclaration nous guideront vers la réalisation des nobles objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et du tourisme de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. M. Alpian Allen.

**M. Allen** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de mon pays, Saint-Vincent-et-les Grenadines, je voudrais féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de son élection aux fonctions de Président de l'Assemblée générale. Il assume la présidence en une occasion historique, celle du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies.

Il convient de féliciter également S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la compétence et le doigté dont il a fait preuve lorsqu'il a présidé les travaux de la dernière session.

Je saisis également cette occasion pour exprimer au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour que prédomine un esprit de souplesse et pour renforcer la capacité de cette Organisation mondiale de relever les nouveaux défis que posent les transformations sismiques qui se produisent sur la scène internationale.

Ma délégation appuie les initiatives tendant à réformer l'ONU. Nous devons redoubler d'efforts afin de mettre en place un système des Nations Unies plus efficace qui réponde réellement aux besoins humanitaires et de sécurité, encourage les droits de l'homme et mette sur pied une capacité de développement durable. Notre préoccupation principale est de faire en sorte que le principe de démocratie soit respecté à l'ONU. Si l'on veut préserver l'autorité morale de l'Organisation dans un monde de plus en plus démocratique, il est inévitable que ses propres processus deviennent plus démocratiques.

Il est donc essentiel que, dans l'examen relatif à l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, le déséquilibre géographique actuel soit pris en compte et que les cinq régions du monde soient représentées comme il convient.

Ma délégation appelle à une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus rentable. Il faut d'urgence faire face à la détérioration de la situation financière de cette grande Organisation. Depuis la fin de la guerre froide, les fonds consacrés au développement des pays les plus pauvres ont été réduits de manière radicale et le financement des besoins en matière de maintien de la paix est maintenant mis en concurrence avec d'autres en raison des fonds limités qui restent disponibles. Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général révèle que les États Membres doivent à l'Organisation quelque 3,6 milliards de dollars. Travaillons tous ensemble pour régler cette question des arriérés qui compromet gravement l'efficacité de l'ONU.

Le rôle des forces de maintien de la paix doit être redéfini. Ma délégation est préoccupée quand des soldats de la paix munis d'armes légères ou des travailleurs désarmés dans l'exercice de leurs fonctions humanitaires sont menacés, pris en otages, blessés ou même tués. Pour préserver la crédibilité de toutes les opérations de paix des Nations Unies, le personnel doit être protégé dans l'exercice des fonctions que la communauté internationale l'a chargé d'accomplir.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui vient de s'achever à Beijing, a certainement permis d'accroître, dans le monde entier, la prise de conscience des multiples problèmes que les femmes rencontrent encore dans de nombreux pays Membres des Nations Unies. Il est maintenant évident que, même dans les pays où la législation a ouvert la voie à l'égalité et à l'équité, les attitudes traditionnelles continuent de freiner ce processus.

Je suis heureux d'annoncer qu'à Saint-Vincent-et-les Grenadines, la possibilité d'occuper des postes de direction a été offerte aux femmes. Plus de 40 % des postes supérieurs de notre fonction publique sont tenus par des femmes. Les femmes disposent également d'un accès égal aux activités politiques et reçoivent un salaire égal pour un travail égal. Par ailleurs, mon gouvernement a amendé la Constitution pour donner aux femmes des droits de citoyenneté égaux à ceux accordés auparavant aux seuls hommes.

L'adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et la reconnaissance du droit à l'autodétermination

des peuples du monde demeurent deux des principes fondamentaux de la Charte. L'augmentation constante du nombre des Membres de l'Organisation en est l'illustration.

La République de Chine à Taiwan, qui était autrefois un Membre de cette Organisation, se trouve encore à l'extérieur, frappant avec persistance à notre porte. La délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines estime, comme nous l'avons déjà dit à la précédente session, que l'heure est venue d'étudier sérieusement la possibilité d'admettre aux Nations Unies la République de Chine à Taiwan. Notre position est basée sur le principe de l'universalité et sur les modèles établis de représentation parallèle des pays divisés. Nous avons reconnu les différentes parties de l'ex-Yougoslavie, et cette attitude continuera à guider notre politique.

Ma délégation estime que la République de Chine à Taiwan est pleinement à même de jouer un rôle accru sur la scène économique mondiale. De fait, son expérience de développement réussi peut servir de référence aux pays en développement. Non seulement la République de Chine à Taiwan connaît-elle un succès économique, mais elle est passée, en quelques années, d'un système politique d'essence autoritaire à un système basé sur des principes démocratiques. Nous ne pouvons à la fois prêcher en faveur de l'universalité des Nations Unies et ignorer les aspirations de plus de 21 millions d'individus. Il est plus que temps de donner à la République de Chine à Taiwan la possibilité d'apporter une contribution tangible au travail des Nations Unies.

Ma délégation réaffirme son solide attachement au règlement pacifique des conflits entre les États. La guerre du Golfe est maintenant derrière nous, mais la communauté internationale doit continuer à reconnaître les risques de conflit qui perdurent dans cette partie du monde.

En janvier 1995, le Secrétaire général a publié un Supplément à son «Agenda pour la paix» de 1992, qui mettait en évidence les nouveaux types d'opérations montées par les Nations Unies pour contenir l'éclatement de guerres ethniques et religieuses dans des États nouvellement indépendants. Ma délégation espère vivement qu'une paix durable s'installera dans les régions troublées du monde, en particulier en Bosnie-Herzégovine. On se souvient que l'odieux système de l'apartheid a été démantelé en Afrique du Sud, il y a un peu plus d'un an. Il nous appartient donc d'éliminer de l'esprit des hommes en d'autres parties du monde des idées néfastes telles que le nettoyage ethnique.

J'aimerais profiter de l'occasion pour applaudir aux efforts que le Gouvernement israélien et les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) déploient pour continuer les pourparlers de paix en dépit des tentatives terroristes visant à enrayer le processus. Ma délégation appuie totalement une solution pacifique du conflit qui a empoisonné cette région du monde pendant tant d'années.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement a revêtu une grande importance pour Saint-Vincent-et-les Grenadines. La vulnérabilité de petits États insulaires comme le nôtre nous préoccupe sérieusement, et nous attendons beaucoup de la mise en oeuvre du Programme d'action décidé à la Barbade en 1994.

Il y a moins d'un mois, la région des Caraïbes a subi l'impact de plusieurs typhons et ouragans qui ont sévèrement dévasté nos îles soeurs d'Antigua-et-Barbuda, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Dominique, de Saint-Martin, de Porto Rico et les îles Vierges. Dans l'esprit de fraternité caribéenne, toutes les autres régions ont apporté leur assistance aux régions dévastées. Le Premier Ministre, sir James Mitchell, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), le Premier Ministre Compton, de Sainte-Lucie, et le Premier Ministre Arthur, de la Barbade, sont immédiatement allés faire le tour des îles qui avaient été sévèrement frappées.

Un effort de mobilisation nationale a été lancé dans mon pays pour collecter des vivres et des secours. Ma délégation en profite pour lancer un appel à une assistance extérieure supplémentaire, laquelle demeure d'une importance cruciale. Au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je voudrais exprimer notre profonde sympathie aux gouvernements et aux peuples des îles affectées, notamment aux familles de ceux qui ont perdu la vie à la suite du passage des ouragans Luis et Marilyn.

Nous voudrions également exprimer notre sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, et plus spécialement aux familles de ceux qui ont perdu la vie lors de l'explosion meurtrière insensée du Bâtiment fédéral d'Oklahoma, au début de l'année.

Nos petits et fragiles États sont maintenant menacés d'un autre type de désastre : un désastre économique provoqué par les pressions croissantes exercées par des forces extrêmement puissantes qui ne semblent pas comprendre l'importance de l'industrie de la banane pour notre survie même. Saint-Vincent-et-les Grenadines et les autres pays

producteurs de bananes des îles du Vent participent pour 3 % seulement au marché mondial de ce produit. Les puissantes entreprises multinationales qui cherchent à réviser les arrangements spéciaux de la Convention de Lomé contrôlent déjà 80 % du marché mondial.

L'accroissement des profits que tirent les compagnies multinationales ne doit pas se faire au détriment des petites îles qui s'efforcent de maintenir la démocratie. L'élimination de l'industrie de la banane dans les Caraïbes provoquera, aux niveaux national et régional, un chaos économique et social, sans parler de ses graves répercussions au niveau international. Nous reconnaissons le dynamisme du libre-échange, mais pourquoi ne pas nous laisser le temps nécessaire pour ajuster et restructurer nos économies, conformément à ce qui a été fait dans d'autres régions.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a déjà pris conscience du fait que sa participation active, au niveau régional, dans la région des Caraïbes est indispensable pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient en tant que membre de la communauté internationale. Nous avons toujours vu dans l'objectif que nous poursuivons en devenant membre de diverses institutions l'apogée logique et naturel de notre vocation internationale. Cet objectif est enraciné dans les réalités politiques, sociales et économiques du pays et découle de notre héritage historique et culturel.

En tant que membre de l'Association des États des Caraïbes (AEC), récemment créée, nous nous félicitons d'avoir une meilleure occasion de renforcer les relations avec nos voisins latino-américains. L'AEC, qui comprend environ 200 millions de personnes, dont l'ethnie et la culture sont très différentes, sera le moyen de promouvoir l'application de politiques et de programmes destinés à exploiter, utiliser et développer le potentiel de la mer des Caraïbes, de promouvoir et de renforcer l'aspect économique afin de bénéficier des occasions qui s'offrent dans le commerce et les investissements, ainsi que de créer et d'augmenter, selon que de besoin, les structures institutionnelles et les accords de coopération répondant aux diverses identités culturelles de la région.

Mon gouvernement condamne sans réserve la production, le trafic et la consommation illicites de stupéfiants. Ces sources de crimes violents et de corruption font peser une grave menace sur la santé et le bien-être de nos économies et de nos populations, menacent nos institutions démocratiques et mettent en danger la sécurité nationale et régionale.

Nous sommes fermement convaincus que seuls des efforts régionaux et internationaux intégrés peuvent efficacement s'attaquer au problème que posent les stupéfiants; nous soulignons donc la nécessité d'accroître à cet égard la coopération régionale, locale et internationale. Il faut davantage appuyer les programmes qui sont de nature à générer des emplois et des revenus pour les personnes dont la production et le trafic des stupéfiants sont un moyen d'existence.

La fin de la guerre froide a libéré la communauté internationale des contraintes idéologiques et autres qui résultaient de la lutte Est-Ouest et lui a fait percevoir les nouvelles occasions qui s'offraient de s'attaquer plus efficacement aux problèmes existant de longue date mais que les rivalités des superpuissances n'avaient pas permis de régler. On a parlé avec optimisme des «dividendes de la paix», et le Conseil de sécurité a agi à l'égard de nombreuses questions avec une rapidité et dans un esprit de consensus sans précédent.

Par ailleurs, le dégel de la guerre froide a fait éclater dans de nombreuses régions du monde des tensions et des conflits qui, pendant longtemps, avaient été étouffés. De graves problèmes socio-économiques mondiaux allant de la pauvreté à la surpopulation, en passant par l'afflux de réfugiés et les migrations ainsi que le chômage, le trafic de stupéfiants et la dégradation de l'environnement, ont porté préjudice, à un niveau sans précédent, à de nombreuses sociétés.

Nonobstant la diminution spectaculaire de la menace d'une guerre nucléaire, le monde des années 90, contrairement à ce que beaucoup avaient espéré, se révèle être beaucoup plus instable. La réalité de l'interdépendance mondiale, tout en étant prometteuse de nouvelles possibilités de coopération et d'échange, nous rappelle trop souvent nos problèmes communs et persistants. Nous faisons face à des tensions dans un plus grand nombre de régions : dégradation accrue de la qualité de vie et questions encore plus complexes pour ce qui est des lois et de l'éthique internationales, de la gestion et de la coopération concrète.

Il est donc manifeste que le système des Nations Unies est plus que jamais sollicité. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la création de cette grande Organisation, nous nous devons d'oeuvrer dans l'harmonie et de faire en sorte que les Nations Unies puissent se préparer à relever les défis que pose un monde toujours plus complexe. N'oublions jamais que l'Organisation des Nations Unies est le reflet du monde. Si le miroir renvoie une image déplaisante, ce n'est certes pas à lui qu'il faut s'en prendre.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Maurice, S. E. l'Honorable Ramduthsing Jadoo.

**M. Jadoo** (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa cinquantième session. La participation de son pays, le Portugal, aux Nations Unies a toujours été active et concrète. Ma délégation est donc certaine que, sous sa direction avisée et compétente, l'Organisation pourra progresser davantage vers la réalisation de ses objectifs. Je puis l'assurer de la pleine coopération et du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement des tâches qui lui sont dévolues.

Je profite de l'occasion pour exprimer notre sincère gratitude à son éminent prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la détermination et l'efficacité avec lesquelles il a mené les affaires de la quarante-neuvième session.

Je renouvelle également les hommages de ma délégation à M. Boutros Boutros-Ghali pour l'efficacité et le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa mission de Secrétaire général.

Chaque année, nous saisissons l'occasion de la session de l'Assemblée générale pour partager nos points de vue et nos préoccupations au sujet de l'état des relations internationales. En cette cinquantième année de l'existence de notre Organisation, je tenais particulièrement à prendre la parole devant cette Assemblée pour lui faire part du point de vue d'un petit État insulaire.

La fin de la guerre froide et l'éclatement du bloc soviétique, la mondialisation de l'économie mondiale et la création de l'Organisation mondiale du commerce chargée de contrôler le commerce international, l'émergence de la Chine en tant que géant économique, la libéralisation de l'économie indienne et le retour de l'Afrique du Sud à la communauté des nations en si peu de temps, sont autant de situations qui ont contribué aux changements rapides intervenus sur la scène économique mondiale.

Mon pays partage l'avis selon lequel la régionalisation est la première condition nécessaire pour assurer une intégration harmonieuse à l'économie mondiale. Il est naturel, par conséquent, que la région de l'océan Indien ne soit pas restée en marge de ce mouvement vers la régionalisation,

malgré le fait que les pays de l'océan Indien constituent une zone hétérogène ayant une multiplicité de systèmes économiques, de traditions politiques et d'expériences culturelles. C'est dans ce contexte que Maurice a accueilli en mars dernier l'initiative intitulée Indian Ocean Rim (IOR). Édifiée sur les fondements d'échanges historiques entre nations de l'océan Indien, l'IOR apparaissait à la fois comme une réalité géographique et une entité économique naturelle. Son objectif, qui a été clairement défini lors de la première séance, est de créer un forum régional, de nature tripartite, qui réunira des représentants de gouvernements, du monde des affaires et des universitaires en vue de promouvoir la coopération économique dans la région. Bien que cette initiative ait été lancée par un petit groupe, je tiens à ajouter que l'IOR est ouvert à tous les pays de la région de l'océan Indien. Au fil du temps, l'IOR s'élargira progressivement et acceptera en son sein d'autres pays sur la base d'un programme et d'un plan d'action cohérents.

D'autres groupes existants tels que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) — mon pays ayant récemment été admis au sein de cette dernière — ainsi que la Commission de l'océan Indien, ont contribué de façon significative à une plus grande interaction dans notre région, et nous espérons que cette nouvelle initiative ouvrira davantage la voie à une intégration dynamique de la région de l'océan Indien sur la scène économique mondiale. À cet égard, nous attendons avec intérêt, et l'apprécierons énormément, l'appui des grands groupes régionaux et des grands pays à la mise en oeuvre de cette initiative digne d'éloges.

En effet, alors que nous faisons des efforts considérables pour assurer la prospérité et le progrès de nos pays, nous sommes aussi parfaitement conscients du fait que cela ne peut se réaliser sans l'aide des principaux acteurs de l'économie mondiale. Parallèlement, il est important qu'à un moment où l'interdépendance entre États et économies ne cesse de croître, des efforts soient faits pour inclure les pays en développement dans le processus de prise de décisions économiques internationales, afin d'assurer une gestion réelle et efficace de l'économie mondiale.

Les institutions de Bretton Woods, à savoir la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, devraient pouvoir mettre au point de nouveaux moyens permettant de répondre aux besoins, aux priorités et aux particularités des pays en développement dans le domaine du développement en fournissant des ressources suffisantes sans conditions restrictives. Je voudrais ici engager les institutions financières internationales à mettre de côté, lorsque les circons-

tances l'exigent, leur principal rôle de banquiers; je leur demande d'agir davantage en tant que partenaires du processus mondial en faveur du développement. Car il est de plus en plus clair que les problèmes de développement ne peuvent être résolus par les pays seuls, quel que soit leur sens de l'engagement. L'Afrique, où les pays sont frappés de plein fouet par des problèmes chroniques et profondément enracinés, en est un exemple.

Mon pays se félicite, par conséquent, des points de vue qu'a exprimés le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement, et appuie en particulier les démarches qu'il propose pour alléger les problèmes et les souffrances du continent africain. À cet égard, nous souhaitons voir la mise en oeuvre rapide du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que de l'Agenda du Caire pour les mesures de relance du développement économique et social de l'Afrique, et des recommandations du Forum afro-asiatique de Bandung. L'Afrique, nous le savons, n'est pas seule, et nous avons été particulièrement heureux, en septembre de l'année dernière, lors de la réception pour les nations africaines, d'entendre le Président Clinton dire que «les États-Unis ont été et continueront d'être un partenaire de l'histoire réussie de l'Afrique». Cela est tout à fait réconfortant, et nous souhaiterions que des mesures plus concrètes soient prises dans cette direction.

Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage à deux décennies de partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les pays de l'Union européenne grâce aux Conventions de Lomé. Dans quelques semaines, Maurice aura le privilège et l'honneur d'accueillir la signature du deuxième protocole financier de Lomé IV. Alors que je rends hommage à cet exemple concret de partenariat réel entre le Nord et le Sud, nous espérons sincèrement que nos partenaires de l'Union européenne continueront d'aider leurs amis traditionnels en dépit de demandes émanant de plus près de chez eux.

Le progrès économique et socioculturel ne peut être assuré si l'homme ne reste pas au centre du développement. Dans ce contexte, l'éducation, la formation et l'information jouent des rôles fondamentaux. Nous sommes convaincus qu'il est extrêmement important d'investir dans les ressources humaines. Fort de cette conviction, mon pays fournit gratuitement l'éducation et la formation aux niveaux primaire et secondaire aux garçons et aux filles ainsi qu'aux adultes hommes et femmes.

Des individus éduqués et formés sont mieux à même de réagir et de s'adapter aux besoins changeants de la

société ainsi qu'aux développements qui ont lieu autour d'eux. Ils sont ainsi en mesure de fournir de meilleurs résultats et plus rapidement. L'un des principaux fléaux des pays en développement demeure un niveau d'éducation insuffisant, avec une pénurie de cours de formation et un accès inadéquat aux informations les plus récentes. Les pays en développement, en réalité, courent le risque de rester en marge du réseau en pleine évolution de la technologie dans le domaine de l'information. Et cependant, peut-on nier la nécessité absolue pour les petits États insulaires comme le mien d'être reliés au reste du monde grâce à des réseaux d'information modernes? Par conséquent, alors que la suppression de l'analphabétisme et la mise en place de programmes d'éducation devraient continuer de rester parmi les plus hautes priorités de l'ONU, il faudrait y ajouter le transfert des techniques dans le domaine de l'information.

Les femmes, qui sont des agents fondamentaux du développement, ont bien trop souvent été désavantagées dans leur quête d'éducation et de formation. Bien entendu, pour l'ONU, la promotion de la femme n'est pas une cause nouvelle. L'année 1975 a été proclamée Année internationale de la femme, suivie de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Depuis lors, de grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies, telles que le Sommet de la Terre de Rio, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne, et autres, ont porté à plusieurs reprises le sort des femmes sur le devant de la scène, la plus éloquente étant la récente Conférence de Beijing. Les accords conclus à Beijing reconnaissent le rôle pivot que jouent les femmes dans notre société et ont jeté les bases de leur participation en tant que partenaires égales dans les activités en faveur du développement. Toutefois, c'est l'«après-Beijing» qui est encore plus important. Il est nécessaire d'assurer la réalisation des décisions prises à Beijing et il faut trouver les moyens de construire les ponts permettant une plus grande participation des femmes sur le plan tant national qu'international.

Le monde a été témoin à point nommé cette année de deux autres importantes conférences des Nations Unies : le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, et la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, tenue à New York.

Le Sommet mondial pour le développement social a attiré l'attention sur l'incidence qu'a le système économique mondial sur les pauvres et les défavorisés et a contribué à la mise au point de nouvelles idées pour des modèles novateurs de développement social. Il a également permis

le renouvellement de l'engagement mondial en faveur d'une solution aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale.

Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entré en vigueur en 1970, son importance se manifeste de plusieurs façons. Il consacre l'engagement des cinq États dotés d'armes nucléaires à entamer de sérieuses négociations sur le désarmement nucléaire et des pays non dotés de telles armes à ne pas acquérir d'armes nucléaires en échange de leur accès à la technologie nucléaire pacifique. Il s'agit d'un important accord international qui vise à enrayer la prolifération des armes nucléaires et à édifier la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils réduisent leurs arsenaux. Le Traité fournit aussi une base au commerce légitime de technologie nucléaire à des fins pacifiques.

La prorogation indéfinie, en mai dernier, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires peut être considérée comme un jalon dans l'histoire de l'humanité, qui s'est engagée à libérer le monde de la menace des armes nucléaires. Malheureusement, l'optimisme suscité par la prorogation indéfinie du Traité a fait long feu, par suite de la récente reprise des essais nucléaires. Une telle reprise n'est certainement pas de bon augure pour la conclusion rapide d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires dans un avenir rapproché.

Dans notre région, toutefois, nous sommes confiants que le Traité relatif à une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui vient d'être mis au point en Afrique du Sud, contribuera dans une grande mesure à la paix et à la sécurité internationales. Il couvre une grande partie de l'océan Indien et de l'océan Atlantique par où passent d'importantes routes maritimes du monde. Ma délégation espère sincèrement que ce Traité entrera rapidement en vigueur. Au nombre des questions sur lesquelles porte le Traité figure l'intégralité du territoire des États membres de l'Organisation de l'unité africaine en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

La Conférence de Vienne a marqué un tournant dans la perception mondiale des droits de l'homme. Nous espérons que les principes et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme de 1993 finiront par être reconnus et effectivement respectés partout dans le monde. Mon pays a toujours défendu les droits de l'homme et préconisé leur promotion et leur protection. Mais nous sommes d'avis que, dans le domaine des droits de l'homme, nous devons avancer avec prudence, sans quoi nous risquons de porter

atteinte aux intérêts des individus et des sociétés mêmes que nous prétendons protéger à court terme.

Néanmoins, cela ne devrait pas nous empêcher de mettre nos plus grands efforts en commun, en toute bonne foi, pour instaurer une société juste et équitable en tentant de gagner la confiance des peuples, des sociétés et des gouvernements plutôt qu'en les menaçant sur le plan économique, militaire ou autre. Le respect des valeurs humaines et l'épanouissement de l'humanité devraient demeurer notre principale préoccupation en tout temps afin de servir au mieux les intérêts de l'humanité. C'est pour cette raison que nous devons saisir toutes les occasions de saluer le rétablissement des droits de l'homme et de la démocratie, indépendamment de toute autre considération. Nous nous réjouissons donc de la libération, cette année, de Mme Aung San Suu Kyi, libération depuis longtemps attendue, et qui, à notre avis, a ouvert de nouvelles voies au dialogue au Myanmar.

Au cours des dernières années en particulier, l'ONU a de plus en plus été identifiée, dans l'opinion publique, aux Casques bleus. L'importance croissante donnée aux activités des membres chargés des opérations de maintien de la paix est telle que leurs succès et leurs échecs influent souvent sur la crédibilité de notre Organisation. Le maintien de la paix est un important instrument de règlement des conflits et son succès dépend, dans une large mesure, de la manifestation d'une volonté politique ferme de la part des États Membres, d'un mandat clair confié aux membres chargés des opérations de maintien de la paix et d'un solide appui matériel, logistique et financier. Un des principaux facteurs de règlement des conflits demeure toutefois l'identification rapide des tensions et conflits potentiels. Si les armes peuvent être utilisées pour menacer et faire taire temporairement ceux qui sont impliqués dans un conflit, une paix durable ne peut être instaurée que grâce à la persuasion morale, à l'élimination de la peur et du désespoir et à l'instillation d'un sentiment d'espoir et de sécurité dans l'esprit des individus. La nécessité de renforcer les outils de la diplomatie préventive devient donc impérieuse.

Dans un passé récent, l'ONU a de plus en plus souvent été appelée à mener des opérations de maintien et d'établissement de la paix. En fait, le nombre de demandes soumises à l'Organisation fait que ses ressources sont maintenant près d'être épuisées. La manière erratique et la réticence avec lesquelles certains États Membres versent leurs contributions ont mis en relief les faiblesses de ces opérations et révélé les limites d'une telle démarche en vue d'assurer la paix et la stabilité. Nous devons donc plus que jamais mettre de plus en plus l'accent sur la diplomatie préventive et consacrer plus de

ressources à cette activité. Nous croyons que, à long terme, le coût du soutien à des programmes de diplomatie préventive sera de loin dépassé par les coûts réels que représente l'envoi de Casques bleus dans le monde.

À ce sujet, nous exhortons vivement la communauté internationale à appuyer les initiatives régionales telles que le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'expérience vécue par mon pays à la suite de ma participation personnelle à plusieurs missions ministérielles organisées par l'OUA dans le cadre de ce mécanisme nous a convaincus d'avoir une plus grande confiance en une telle démarche. Ma délégation aimerait donc appeler cet organe à prendre un engagement ferme en faveur de la réalisation de ce très important programme.

L'établissement à l'ONU d'un système d'alerte rapide et d'une unité d'évaluation des menaces pourrait aussi étayer le système d'alerte rapide proposé par l'OUA. Cela contribuerait beaucoup à préparer l'ONU à relever les défis contemporains du maintien et de la consolidation de la paix à un coût plus réaliste. J'invite pourtant à une cohésion et à une harmonisation accrues entre les divers mécanismes de prévention et de règlement des conflits afin d'éviter un chevauchement des efforts.

*(L'orateur poursuit en français)*

À ce stade, il plaît à ma délégation d'évoquer dans cette Assemblée les efforts croissants que la francophonie déploie dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Nous tenons à saluer les résultats encourageants des travaux de la récente conférence francophone sur la prévention des conflits qui a eu lieu au Canada. Parmi les recommandations de cette conférence, nous relevons en particulier celle relative au soutien de la francophonie au dispositif panafricain de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

La francophonie ne dispose certes pas de moyens considérables, mais a pu néanmoins apporter un soutien appréciable, dans un passé récent, à certains programmes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'au processus de démocratisation. S'agissant de ces deux derniers domaines, je voudrais également signaler ici les actions importantes menées par la francophonie durant les deux dernières années dans les pays avoisinant les Grands Lacs, suite aux événements tragiques dans la région.

En décembre prochain, à Cotonou, mon Premier Ministre passera la houlette de la présidence de la franco-

phonie au Président du Bénin. Je voudrais exprimer ici toute ma satisfaction de voir l'évolution, au cours de son mandat, de la dimension politique que la francophonie assume sur le plan international. Je formule le vœu que cette francophonie politique pourra à l'avenir jouer un rôle croissant dans les instances internationales pour l'avènement d'une paix durable dans le monde.

*(L'orateur reprend en anglais — interprétation)*

La tournure des événements en Angola, au Mozambique et au Moyen-Orient est prometteuse et permet d'entrevoir le règlement des conflits dans ces pays. Nous nous félicitons des initiatives entreprises récemment en Bosnie et exhortons toutes les parties concernées à continuer d'intensifier leurs efforts, en vue de trouver une solution à long terme, et nous espérons que cette paix tant attendue dans la région deviendra une réalité, non pas sous la menace des armes mais grâce à la bonne volonté, à la compréhension et à la tolérance de toutes les parties concernées.

Ma délégation reconnaît que le cinquantième anniversaire des Nations Unies nous donne l'occasion rêvée de réexaminer et de renouveler le système des Nations Unies, et elle se félicite de l'initiative lancée à l'Assemblée générale de négocier une réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que la composition actuelle du Conseil de sécurité — qui est de 15 membres — ne reflète pas les réalités des changements économiques et politiques intervenus au cours des dernières décennies. Tel qu'il se compose actuellement, le Conseil de sécurité ne peut ni prétendre tenir compte des positions des nations dans les 50 prochaines années ni raisonnablement prétendre parler au nom de 185 nations dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. En effet, le Conseil de sécurité a pour tâche principale le maintien de la paix et de la sécurité. Toutefois, la notion même de sécurité mondiale a subi une énorme transformation. La menace de soulèvements et de troubles économiques, sociaux, culturels et religieux pèse aujourd'hui bien davantage que l'éclatement de la guerre résultant de conflits entre États ou groupes d'États. C'est la raison pour laquelle, si le Conseil de sécurité veut imposer le respect dans toutes les régions du monde et jouir d'une certaine légitimité, il doit subir une transformation radicale.

Dans le cadre de l'exercice auquel on se livre actuellement au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité, nous estimons que la revendication de l'Inde, la plus grande démocratie parlementaire, à un siège permanent au Conseil de sécurité est légitime. Dans le même esprit, les pays issus d'autres régions, y compris les petits États insulaires,

pourraient également aspirer à occuper un siège permanent dans un Conseil de sécurité élargi.

Le monde a été progressivement ramené aux dimensions d'un village mondial. Les régions du monde et leurs populations sont, certes, largement séparées sur le plan géographique, mais elles réalisent très rapidement que l'avenir de la communauté mondiale repose sur un objectif commun partagé. Nous prenons de plus en plus conscience de ce que le monde est en fait une famille, et que si nous voulons assurer un avenir meilleur et plus radieux aux générations à venir, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre nos efforts pour préserver et promouvoir une Organisation des Nations Unies forte, capable de poursuivre un but commun : édifier un monde fondé sur l'équité, la justice et le progrès économique partagé.

À Maurice, en dépit de l'existence de nombreuses cultures et religions, nous avons réussi à promouvoir la coexistence pacifique. Nous avons toujours pensé qu'aucun progrès concret ne pouvait être réalisé en l'absence de paix et d'harmonie. Nous avons toujours cru en notre peuple et nous avons activement encouragé la culture de la tolérance et du respect mutuel. Nous restons profondément attachés aux principes de la démocratie et de la justice. La voie de la tolérance et du respect mutuel à l'égard de croyances et de religions différentes et l'acceptation de l'unité dans la diversité — idées qui ont inspiré la direction du Père de la nation, sir Seewoosagur Ramgoolam, depuis l'indépendance en 1968 et qui ont été suivies sans fléchir par notre Premier Ministre actuel, sir Anerood Jugnauth — sont largement responsables du mode de vie harmonieux dont nous jouissons à Maurice.

Pour terminer, je voudrais, à l'occasion du cinquantième anniversaire de notre Organisation, partager avec la communauté internationale notre riche expérience qui consiste à vivre dans la paix et l'harmonie.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation du Tadjikistan, S. E. M. Rashid Alimov.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, avant toute chose, de féliciter sincèrement S. E. M. Diogo Freitas do Amaral de son élection au poste de responsabilité de Président de l'Assemblée générale. Il ne fait pas de doute que sa vaste expérience, tant personnelle que diplomatique, permettra d'enrichir les travaux féconds de cette session commémorative.

**M. Traoré** (Mali), *Vice-Président, assume la présidence.*

Il y a 50 ans, après la victoire sur les forces du mal de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale a fait preuve de sagesse et de volonté politique en décidant de construire ensemble la maison universelle de la paix et de la sécurité commune : l'Organisation des Nations Unies. Et peut-être le principal résultat des décennies écoulées est-il que, grâce à l'aide des Nations Unies, il a été possible de préserver le monde d'une nouvelle guerre mondiale. De cela, nous pouvons tous être fiers.

Même si nous avons été épargnés par la «grande» guerre, cela n'a en rien diminué le danger croissant des petites guerres qui ont causé dans le monde des souffrances et une misère considérables. Les pays où se déroulent ces guerres subiront, pendant plusieurs décennies, un recul de leur développement économique et social. Et bien que la guerre civile au Tadjikistan appartienne maintenant au passé, il nous faut encore achever le règlement définitif du conflit civil.

C'est le dialogue lancé par le Gouvernement du Tadjikistan, et non l'affrontement violent, qui a commencé à donner des résultats concrets. Signalons ici le rôle important joué à cet égard par l'action internationale et les efforts conjoints déployés au niveau régional.

Une accélération sensible du processus de dialogue a été rendue possible par les réunions, à Kaboul et à Téhéran, entre le Président de la République du Tadjikistan, M. Imomali Rakhmonov, et les dirigeants de l'opposition armée. Ce qui prouve incontestablement notre bonne volonté et notre aspiration sincère à parvenir rapidement à la stabilité et à la concorde totales sur le sol tadjik.

Nous sommes sincèrement reconnaissants aux dirigeants de l'État islamique d'Afghanistan et de la République islamique d'Iran de leur contribution personnelle à l'organisation des rencontres entre le Président du Tadjikistan, M. Rakhmonov, et le dirigeant de l'opposition, M. Nuri. Les efforts de ces pays et d'autres qui interviennent, en qualité d'observateurs, dans les négociations intertadjikes ont concrètement complété l'activité de médiation des Nations Unies.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, à son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Píríz Ballón, ainsi qu'aux organisations régionales et intergouvernementales qui ont participé en tant

qu'observateurs aux négociations intertadjikes, de leur contribution importante au règlement du conflit.

Les résultats de ces efforts multilatéraux se sont déjà manifestés. La signature par les parties, à la mi-août de cette année, du Protocole sur les principes fondamentaux d'établissement de la paix et de la concorde nationale au Tadjikistan, qui comprend, entre autres, la décision de prolonger la durée de l'accord de cessez-le-feu jusqu'au 26 février 1996, a créé une base solide pour la réalisation d'un accord général de paix et de concorde nationale au Tadjikistan.

Le Gouvernement du Tadjikistan est en faveur de l'ouverture, dans les plus brefs délais, d'une série de négociations avec l'opposition. Nous avons l'intention de commencer très bientôt. En effet, pendant le dialogue à venir, le Gouvernement et ses opposants conviendront d'un train complet de mesures en vue d'un accord de paix complet. Il faut toutefois que l'opposition s'entende pour agir de concert avec le Gouvernement sur une base juridique commune. Il importe que, après avoir signé le protocole dont je viens de parler, l'opposition commence à mener sa lutte politique exclusivement par des moyens pacifiques et conformément à la législation en vigueur dans la République du Tadjikistan.

Nous ne pouvons passer sous silence le fait que ce processus comporte certaines difficultés. Parmi les représentants de l'aile dure de l'opposition, il y a des forces dont l'attitude favorise le terrorisme et l'extrémisme politique et religieux. Pour parvenir à leurs propres fins étroites et égoïstes, elles ont tendance à s'en tenir à la politique qui consiste à exercer une forte pression sur le Gouvernement. Leur arsenal comprend les actes de terrorisme, l'intimidation de personnes à l'intérieur du pays et la violation constante de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, qui est protégée par des gardes-frontière de la Russie, du Kazakstan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan, ainsi que par nos propres soldats.

L'interférence continuelle de l'extérieur dans le conflit intertadjik a eu un impact négatif sur le processus de règlement. Cela ressort à l'évidence de la situation qui continue d'être explosive sur la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, qui tend à déstabiliser la situation au Tadjikistan ainsi que dans toute l'Asie centrale.

La situation instable permet à des éléments criminels de se livrer au commerce illégal de drogue et d'armes sur une grande échelle à travers la frontière sud du Tadjikistan. Les conséquences de ces actes criminels ont un impact

négatif non seulement dans notre pays ou dans la Communauté d'États indépendants (CEI), mais aussi bien au-delà des frontières de la CEI.

À cet égard, il est approprié de rappeler que les dirigeants du Tadjikistan et des États dont des contingents militaires participent aux forces de maintien de la paix de la CEI ont, à plusieurs reprises, demandé que ces forces bénéficient du même statut qu'une opération des Nations Unies. Une des raisons importantes de cette demande réside dans l'expérience acquise du fait d'une collaboration étroite et constructive entre la Mission d'observateurs des Nations Unies au Tadjikistan et les forces collectives de maintien de la paix de la CEI, ainsi que les forces des gardes-frontière au Tadjikistan. Cette collaboration est déjà l'un des plus importants facteurs de stabilisation de la situation.

Le processus achevé de réformes constitutionnelles et la transformation pacifique concomitante en pouvoir d'État ont également contribué au règlement intertadjik. Le Tadjikistan indépendant s'est maintenant doté d'une Constitution; le Président du pays, qui en est garant, a accédé à ces fonctions à la suite d'élections populaires; le pouvoir législatif est conféré à un Parlement nouvellement élu, la Madjlis Oli; toutes les branches du pouvoir central et local ont été renforcées et fonctionnent efficacement; et le principe de la primauté du droit a fait des progrès concrets dans le pays.

Il ne suffit pas de noter simplement que tous ces processus sont survenus pendant la période allant de la quarante-neuvième session à la cinquantième session anniversaire de l'Assemblée générale : il faut noter également que beaucoup de choses ont été réalisées avec l'aide des institutions spécialisées et des organes de l'ONU.

Bien que des progrès importants aient été réalisés dans le processus politique, il a été démontré qu'il était très difficile d'améliorer la situation de l'économie nationale dans la période de transition sans aucun appui de l'extérieur, malgré les mesures concrètes qui sont prises pour introduire des réformes du marché. Une devise nationale a été mise en circulation, les prix ont été libéralisés, le processus de privatisation accélérée est en cours, et ainsi de suite.

Autrement dit, les conditions nécessaires ont été créées pour le développement de l'économie dans la période de transition. En même temps, la restauration de ces aspects de la vie quotidienne qui ont été détruits par la guerre civile de 1992 a été extrêmement difficile. Nos systèmes de santé, d'éducation et de sécurité sociale sont dans un état critique.

La question du retour et de l'installation des réfugiés et des personnes déplacées et de leur réintégration sociale reste cruciale. Nous sommes reconnaissants aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux autres organisations internationales des efforts qu'elles ont déployés et de la générosité dont elles ont fait preuve à l'égard de notre pays en nous aidant à résoudre le problème des réfugiés.

Comme on le sait, le Tadjikistan n'a pas accès à la mer. Cependant, il dispose de ressources naturelles suffisantes et d'un potentiel industriel substantiel. Si notre pays devait être approché par des organisations financières internationales, cela améliorerait notablement la situation et accélérerait le processus de réforme de notre économie.

Nous demandons aux États Membres de l'ONU de coopérer à un partenariat mutuellement profitable. La stabilisation de l'économie du Tadjikistan non seulement servira à satisfaire les besoins socio-économiques de notre peuple, mais deviendra un important facteur de développement des institutions démocratiques de notre pays, de renforcement des mécanismes de défense des droits de l'homme et du processus d'unité nationale ainsi que de consolidation de la société.

En tant que membre de la communauté mondiale au même titre que les autres, la République du Tadjikistan s'efforcera, dans la mesure de ses possibilités, de participer activement à la vie politique internationale.

Le Tadjikistan appuie activement le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont il est partie, ainsi que l'interdiction complète des essais nucléaires.

Mon pays attache une grande importance au développement d'une coopération étendue, non seulement avec l'ONU mais aussi avec les organisations régionales. La République du Tadjikistan est un exemple frappant d'interaction pratique réussie entre deux organisations internationales influentes, en l'occurrence l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans leur intérêt commun. Les liens entre le Tadjikistan et l'OSCE se développent dans tous les principaux domaines de l'activité de cette organisation. Nous attachons également une grande importance à l'activité du Tadjikistan au sein de l'Organisation de la Conférence islamique.

Notre pays attache une importance particulière à la situation dans la Communauté d'États indépendants et au développement cohérent des liens de cette organisation avec chacun de ses membres.

L'évolution de la situation dans la région de l'Asie centrale est d'une importance vitale pour notre République. Le gouvernement de mon pays est un défenseur loyal de la méthode d'approche égalitaire du règlement des problèmes de politique régionale et de l'intégration économique la plus complète possible des États de sa région.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots de la situation où se trouve un pays voisin, l'Afghanistan, qui est l'une des plus affreuses victimes de l'après-guerre froide. Il semble n'y avoir aucune fin possible aux querelles intestines dans le territoire de cette nation qui souffre depuis longtemps. À notre avis, les Nations Unies et la communauté mondiale ont un poids politique et moral suffisant pour exercer une influence significative sur les parties à ce conflit fratricide, en vue de mettre fin à l'effusion de sang le plus tôt possible. Cela serait sans aucun doute l'une des contributions les plus importantes des Nations Unies à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Les 50 années d'histoire des Nations Unies nous ont enrichis de la capacité inestimable de vivre en paix l'un avec l'autre malgré nos divergences. En nous fondant sur cette expérience, nous devons donner à nos peuples de grands espoirs pour le troisième millénaire. Dans ce sens, nous partageons vraiment le concept exprimé dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Un agenda pour le développement». Dans ce même esprit, je mentionnerai les initiatives communes des États de la CEI à la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, initiatives auxquelles le Tadjikistan a participé. La plus pertinente à cet égard est la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés et les émigrés dans les territoires de l'ex-URSS.

L'ensemble des initiatives documentées des États de la CEI confirme notre volonté de mieux intégrer la Communauté au sein de la communauté internationale et de rechercher une participation plus active dans l'activité du système des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Nos efforts communs ne signifient pas que nous souhaitons travailler de façon isolée. Ils signifient simplement que beaucoup d'aspects nous unissent et que nous partageons nombre de choses en commun en ce qui concerne notre développement, tout en ayant de nombreux problèmes similaires.

L'ensemble du monde civilisé, vivement préoccupé de ce qui va arriver aux générations futures, fait face à des incidents de plus en plus nombreux de terrorisme international, de fanatisme religieux et d'ultranationalisme. La tâche de la communauté mondiale est d'unir ses efforts pour

s'opposer aux forces du mal. Les tragiques événements de Tokyo, d'Oklahoma et de Budenovsk montrent que le monde doit renforcer la lutte dans ces directions, y compris en faisant échec aux tentatives des terroristes d'accès aux armes de destruction massive nucléaires, chimiques ou autres.

Le terrorisme international, le trafic de stupéfiants et le trafic illicite d'armes, l'apparition de «points chauds» çà et là dans le monde, sont des phénomènes liés entre eux. La douleur et les souffrances des peuples dans ces «points chauds» nécessitent des mesures communes d'urgence pour mener une guerre sans merci contre ces démons de la fin du XXe siècle.

Dans la situation d'aujourd'hui, ou bien les principes de haute moralité et d'humanisme prévaudront, ou bien le monde sera condamné à souffrir davantage. Nous n'avons pas le droit de laisser la société revenir à l'ère de la barbarie.

Vers la fin de la seconde guerre mondiale, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient rêvé à la manière d'éviter toute catastrophe mondiale à l'avenir. Les 50 ans d'histoire de notre Organisation prouvent à l'évidence et de façon convaincante l'antagonisme constant entre les forces de la raison et de la lumière et celles de l'injustice et de la haine. Aujourd'hui, nous nous inclinons devant les dizaines de millions de personnes qui se sont sacrifiées pour la paix et la justice.

Au cours des 50 années de son existence, l'ONU a surtout sauvé le monde de nouveaux massacres à une échelle universelle. Notre tâche commune est d'atteindre le XXIe siècle en ayant tiré les leçons du passé et en ayant assuré une paix durable et le droit au libre épanouissement et au progrès spirituel à nos enfants et petits-enfants.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires extérieures et à la coopération de la Guinée équatoriale, S. E. Don Miguel Oyono Ndong Mifumu.

**M. Oyono Ndong Mifumu** (Guinée équatoriale) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le grand plaisir de m'adresser à cette illustre assemblée universelle au nom de la délégation de la Guinée équatoriale dans le cadre de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais d'abord féliciter S. E. M. Freitas do Amaral du Portugal pour son élection à la présidence de nos travaux. Je lui souhaite tout le succès possible à la présidence de cette cinquantième session de l'Assemblée généra-

le. Il peut être assuré de la coopération et de la solidarité de ma délégation.

Cette cinquantième session de l'Assemblée se déroule à un moment où l'on voit se produire un changement radical — nécessaire à notre avis — dans la vie de l'Organisation et du monde dans son ensemble.

Comme un orateur l'a dit ici même, l'ONU a été, au cours de son premier demi-siècle, un enfant de son époque, celle qui a succédé à la seconde guerre mondiale. Elle a été créée pour la paix, la sécurité mondiale et le développement. Il nous faut maintenant déterminer si ces objectifs ont été réalisés. La paix voulait dire éviter la guerre et les conflits militaires. La sécurité mondiale signifiait empêcher l'escalade de conflits. Le développement signifiait la mobilisation des ressources financières nécessaires à la reconstruction du monde et à la lutte contre le sous-développement.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons reconnaître que même si l'Organisation a obtenu certains succès en matière de prévention de conflits entre les nations et a pris des mesures et des initiatives pour promouvoir le règlement de certains conflits, la paix, la sécurité et le développement ne sont toujours pas des réalités quotidiennes du monde où nous vivons.

La chute des barrières idéologiques entre l'Est et l'Ouest imposées par la guerre froide a soulevé des espoirs d'une ère de paix dans le monde. La développement de la démocratie et la nouvelle prise de conscience universelle de l'importance du respect des droits de l'homme renforcèrent ces attentes au début de la présente décennie.

À cet égard, mon pays, la République de Guinée équatoriale, s'est efforcé d'atteindre ces objectifs de paix, de sécurité et de développement.

De fait, après l'abolition, en 1979, de la dictature et du système de parti unique, notre gouvernement a adopté une stratégie cohérente et globale reflétant un consensus national en faveur d'un modèle de société pour l'avenir de notre pays fondé sur la paix, la démocratie et le développement. Dans ce contexte, nous avons entrepris une série de réformes politiques pleinement soutenues par toutes les forces et tous les courants d'opinion dans notre société.

Depuis 1992, le Gouvernement, sous la direction de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République et chef d'État de la Guinée équatoriale, a répondu

aux aspirations populaires à la liberté, à la démocratie et à la participation aux affaires publiques. Avec une population de 420 000 habitants seulement, le pays compte 14 formations politiques légales. Le programme électoral a été élaboré et mis en oeuvre de façon satisfaisante avec la tenue, en 1993, des législatives, et l'organisation d'élections municipales le 17 septembre 1995. La Constitution et le calendrier électoral qui a été fixé prévoient la tenue d'élections présidentielles au cours l'année 1996.

Toutefois, et en dépit de ces efforts et de la volonté de mon gouvernement de renforcer les bases des libertés fondamentales acquises par notre peuple, des intérêts étrangers, poursuivant leurs propres objectifs inavouables, voudraient voir le processus démocratique dans mon pays façonné selon leur propre image.

Depuis le début du processus de transition politique, le traitement appliqué par certains États Membres de cette Organisation à la Guinée équatoriale a été tout à fait différent de celui accordé à d'autres pays d'Afrique centrale et du reste du continent, dont l'évolution politique a été similaire à la nôtre, avec parfois, des conséquences tragiques; ce qui nous amène à suspecter que, derrière la campagne de désinformation et de diffamation lancée internationalement contre le Gouvernement de la Guinée équatoriale, se cachent des ambitions d'hégémonie et des luttes d'influence qui menacent non seulement la paix et l'harmonie sociale qui règnent dans le pays, mais également son intégrité territoriale.

Nous ne comprenons pas comment l'évolution du processus de démocratisation de la Guinée équatoriale pourrait différer de celui en cours dans d'autres pays de notre région. Nous avons dit oui au pluralisme, à la démocratie et à la participation. Nous avons dit oui aux droits de l'homme, et nous les respectons. Nous ne comprenons pas pourquoi des mesures différentes sont appliquées à l'égard de notre pays. Nous regrettons qu'au lieu de jouir de l'appui moral et de la solidarité nécessaires pour nous permettre de consolider les progrès réalisés, nous faisons l'objet de blocus économiques et de la suspension unilatérale de programmes de coopération entérinés par des accords. Au lieu de pouvoir compter sur la compréhension à l'égard de ce qui pourrait être considéré comme résultant de lacunes structurelles ou en matière de culture démocratique dans la société de la Guinée équatoriale dans son ensemble, nous faisons l'objet de réprobation, de mesures d'intimidation, de menaces et d'une ingérence humiliante et inadmissible dans les affaires intérieures de notre pays.

Nous ne pensons pas que provoquer un tragique effondrement des structures sociales et économiques, comme celui qui s'est produit dans les pays frères du Libéria, du Rwanda, de l'Angola, de la Somalie et d'autres pays et régions du continent africain, soit la meilleure forme de coopération et d'aide aux peuples africains.

Je tiens à dire, de cette tribune de la communauté internationale, que des influences extérieures sont à l'origine d'incitations et de manoeuvres dont le but est de déclencher dans mon pays un conflit interne aux conséquences imprévisibles.

En effet, depuis l'Espagne, ancienne puissance coloniale, certains milieux politiques et moyens de communication se livrent à une campagne dans le but d'attiser les différends au sein de la population de la Guinée équatoriale, appuyant les uns et harcelant les autres, favorisant ainsi les divisions et les antagonismes. Plus grave encore est l'appui apporté au Mouvement d'autodétermination de l'île de Bioko, groupe de tendance sécessionniste. De plus, une station de la Radio Exterior de España a été créée et est dirigée tout particulièrement vers la Guinée équatoriale dans le but de mener une campagne d'intoxication et de désinformation visant à dénaturer délibérément la réalité socio-politique du pays. Ces émissions de Radio Exterior de España sont le principal élément perturbateur du processus de démocratisation du pays et constituent un bouillon de culture qui engendre des actes de violence et la déstabilisation des structures de la société en Guinée équatoriale.

Nous voulons informer la communauté internationale de cette situation et lui demander d'inviter le Gouvernement espagnol à mettre fin à cette agression perpétrée à partir de son territoire par l'organisme public Radio Exterior de España et certains milieux politiques. Sous prétexte de faire avancer le processus démocratique en cours dans notre pays, ces milieux politiques espagnols, comprenant des parlementaires, des dirigeants de partis politiques et de syndicats, des associations et des groupes de pression, appuient, coordonnent et financent clandestinement des mouvements sécessionnistes et des partis politiques d'opposition radicale au Gouvernement légitime de la Guinée équatoriale. Cette ingérence flagrante a pour but d'amener, par la violence, des changements politiques dans mon pays.

La campagne actuelle de désinformation et de discrédit menée à partir de l'Espagne par ces milieux politiques et ces moyens de communication depuis les élections municipales tenues dans mon pays le 17 septembre dernier, est la preuve manifeste de cette ingérence. Ces milieux ont programmé et financé, par des voies illégales, la campagne

électorale de l'opposition radicale regroupée au sein de la plate-forme d'opposition commune. Ils ont créé la confusion en essayant de falsifier les résultats électoraux.

Ces mêmes milieux politiques espagnols tentent, aujourd'hui, de manipuler l'opinion publique internationale en accusant à tort le Gouvernement de fraude électorale et de violations des droits de l'homme. Le rapport récent du Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Alejandro Artucio, réfute, à lui seul, ces accusations. Mon gouvernement se conforme au programme et aux recommandations de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

On ne peut prétendre de façon crédible appuyer la réforme politique dans mon pays en suscitant l'antagonisme et l'affrontement entre les secteurs politiques. On ne peut, de façon crédible, prétendre aider le peuple de la Guinée équatoriale en suspendant la coopération dans les domaines éducatif, sanitaire et agricole. On ne peut, de façon crédible, prétendre aider le peuple de la Guinée équatoriale en incitant la communauté des donateurs à bloquer des projets dont l'efficacité est avérée. Nous pensons sincèrement que l'on ne peut aider un peuple, quel qu'il soit, en le privant des ressources et des conditions nécessaires à l'amélioration de ses conditions de vie.

Mon pays vit dans la paix et dans l'ordre. Nous avons uniquement besoin d'une main amicale, sincère et secourable. On nous dit que le développement ne peut se faire sans démocratie, et nous en sommes d'accord. Mais, selon notre propre expérience, dont nous pensons qu'elle est partagée par d'autres pays en développement, la démocratie dans une situation de pauvreté et de sous-développement est une utopie. La misère et le sous-développement engendrent la violence et l'instabilité politique et sociale.

Par conséquent, nous recherchons sincèrement l'instauration de relations internationales caractérisées par l'appui mutuel et la solidarité, hors de toute pression partisane, afin de créer un climat qui permette d'établir la démocratie et le développement de notre peuple.

Ma deuxième demande, conformément à ce que les pays en développement attendent depuis plus d'une décennie, concerne le remplacement de l'actuel système économique international injuste. Cependant, tous les accords globaux — tels ceux du récent Sommet mondial sur le développement social, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la quatrième Conférence sur les femmes tenue à Beijing, et les derniers accords du GATT — n'ont servi qu'à nous mener à la triste impasse actuelle qui révèle des positions radicales

et irréconciliables des deux côtés. Les pays du Nord, dits développés, et ceux du Sud en développement, divisés par l'égoïsme, l'ambition et l'intolérance, privent les générations futures d'un monde meilleur.

À quelques jours de la célébration du cinquantième anniversaire de notre Organisation, l'esprit d'un monde bipolaire dominé par la suspicion, la défiance, la discrimination, les attitudes condescendantes, le manque de volonté politique nécessaire à l'instauration d'une coopération franche et sincère, et la volonté d'hégémonie dans les relations internationales, règne toujours au sein des Nations Unies.

La réponse des Nations Unies aux questions posées par les orateurs qui m'ont précédé et aux défis posés par les changements intervenus sur la scène internationale doit tenir compte de deux éléments indispensables. Le premier élément est que les Nations Unies devraient représenter les intérêts de tous, en adoptant certaines réformes structurelles qui permettent d'atteindre les objectifs pour la réalisation desquels elles ont été créées. Le deuxième élément est que nous devons fournir à l'Organisation les moyens d'élargir ses capacités en vue d'un véritable dialogue entre les nations qui la composent et pour qu'elles tiennent au monde un langage de compréhension.

Le dialogue nécessaire doit être global et tenir compte de tous les aspects des relations internationales, qu'ils soient économiques, politiques ou culturels. Il n'est pas réaliste de limiter le dialogue à certaines nations en fonction de leur dimension et de leur pouvoir, car tous les pays du monde doivent prendre une part active au déroulement de ce dialogue pour forger ensemble un destin commun et sûr en n'abandonnant personne dans l'abîme du sous-développement et de la pauvreté absolue.

Telle est la gageure des 50 prochaines années de notre Organisation. Que Dieu protège les Nations Unies!

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Bhoutan, M. Dawa Tsering. Je lui donne la parole.

**M. Tsering** (Bhoutan) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'exprimer au Président de l'Assemblée générale et, à travers lui, à tous les représentants, les salutations chaleureuses et les bons vœux de S. M. Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, pour le succès de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Au nom de ma délégation, je félicite M. Freitas do Amaral de son élection à la présidence de l'Assemblée pendant cette session histori-

que. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu à sa personne et à son pays, le Portugal, qui a toujours joué un rôle actif à l'ONU. Ma délégation voudrait également rendre hommage à S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session. Sa performance à la présidence de l'Assemblée a renforcé l'estime que la communauté internationale lui porte et porte à la Côte d'Ivoire.

Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République des Palaos dans la famille des nations. Sa participation enrichira considérablement notre Organisation.

Cette session revêt une importance particulière pour nous tous alors que nous célébrons le passage de 50 années depuis la naissance de l'ONU. Il est encourageant de noter que la grande et noble vision qui a inspiré nos pères fondateurs continue encore de nous inspirer et de nous guider. Plus que jamais auparavant, nous sommes témoins aujourd'hui de la volonté collective de l'humanité de s'unir contre les menaces et les obstacles à la survie et au progrès continu de l'humanité. La participation de rien moins que 150 chefs d'État ou de gouvernement à la réunion commémorative extraordinaire à la fin du mois est le témoignage éclatant de notre foi inébranlable en cette organisation mondiale.

La Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés a eu lieu à New York récemment. Les pays les moins développés, en tant que groupe, n'ont pas été en mesure d'atteindre bon nombre d'objectifs du Programme d'action, et leur situation socio-économique, dans l'ensemble, a continué de se détériorer. Certains des facteurs responsables de cette détérioration sont, au plan national, des troubles civils et des catastrophes naturelles avec les conséquences qui en découlent et, au plan extérieur, le problème de la dette, les faibles niveaux de l'exportation et un courant inadéquat de financement externe. Ces pays ont, cependant, continué de mettre en oeuvre des réformes de grande envergure et, dans certains d'entre eux, ces efforts ont abouti à des résultats positifs. Un certain nombre de partenaires au développement ont fourni un appui accru aux pays les moins développés, ce dont nous leur sommes véritablement reconnaissants. Les pays les moins développés portent, à notre avis, la responsabilité première de leur propre développement, mais ils espèrent, avec l'appui de la communauté internationale, soulager la situation désespérée où vivent leurs peuples. La Division des pays les moins développés de la Conférence

des Nations Unies sur le commerce et le développement mérite des éloges pour l'excellente documentation qu'elle a fournie pour la réunion intergouvernementale sur les pays les moins développés qui s'est tenue récemment.

Au début de l'année, nous avons appuyé la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Peu après, plusieurs essais nucléaires ont eu lieu qui, selon nous, contreviennent à l'esprit de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Nous sommes de plus en plus inquiets quant au sort du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et quant à notre objectif ultime d'élimination de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Le maintien de la paix et de la sécurité mondiales reste encore le défi le plus pressant pour l'ONU. Il est devenu l'aune qui permet de juger aujourd'hui l'ONU. De plus en plus, l'on s'inquiète de savoir si l'ONU est en mesure de s'acquitter de cette tâche. Les situations tragiques qui règnent en Somalie, en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda montrent l'incapacité de la communauté internationale de mettre fin aux souffrances incommensurables de victimes innocentes. Ces cas soulèvent une question importante. Le nombre de missions de maintien de la paix a connu une croissance exponentielle. L'année dernière, 18 missions de maintien de la paix ont fait appel à 78 000 soldats de la paix. La bonne nouvelle c'est que l'ONU a un rôle vital et de plus en plus important à jouer dans le maintien de la paix et qu'elle donne aux combattants le temps de souffler pour venir s'asseoir à la table des négociations. Le revers de la médaille c'est que les missions de maintien de la paix grèvent considérablement les finances de l'ONU. Les dépenses engagées pour les opérations de maintien de la paix représentent maintenant plus de trois fois le budget total du développement, et le développement mérite certainement aussi une haute priorité.

Les obstacles les plus graves au développement mondial durable sont le rythme rapide de la croissance démographique et la dégradation croissante de l'environnement. La situation est pire dans les pays qui sont le moins en mesure de supporter le fardeau, et où il existe déjà un déséquilibre effrayant entre population et ressources. Les pays les plus avancés ont la possibilité de retarder leur confrontation avec la crise environnementale, mais si l'on ne s'attaque pas à ces questions aujourd'hui, il est possible que nous assistions à l'épuisement des ressources vitales, à des changements climatiques dans de nombreuses parties du monde et à l'apparition de nouvelles menaces à la sécurité causées par la pauvreté et le chaos. Cette situation est aggravée par le fait que les événements positifs les plus

importants qui se produisent dans l'économie mondiale ont lieu en dehors de l'ONU, et que notre Organisation est de plus en plus marginalisée dans les domaines économique, financier et commercial.

Il importe que le monde continue d'investir dans les hommes, en particulier les femmes et les enfants, et qu'il réponde à leurs besoins fondamentaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être social. Les conférences historiques de cette décennie organisées par l'ONU sur les enfants, l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes consacrent l'attachement irréversible de la communauté internationale à un changement de cap pour l'avenir. Mon pays est fermement attaché à la réalisation des objectifs fixés par ces conférences.

Je tiens à signaler la contribution spéciale de l'ONU au développement de mon pays. L'ONU a activement participé au développement du Bhoutan dans tous les domaines, et c'est elle qui nous a aidés à nous engager sur la bonne voie du développement durable. Nous n'avons épargné aucun effort pour veiller à ce que toute l'assistance reçue soit dûment utilisée et que des résultats significatifs soient obtenus. Je tiens à remercier, au nom du peuple bhoutanais, la communauté des donateurs qui appuie les activités de développement de l'ONU. Nous avons bénéficié, en particulier, des activités du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds international de développement agricole, du programme des Volontaires des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Toutes ces activités ont beaucoup contribué au bien-être de notre peuple. Nous sommes également reconnaissants aux donateurs bilatéraux, en particulier l'Inde, la Suisse, le Japon, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, la Norvège, le Koweït, l'Allemagne, l'Australie, la Thaïlande et le Royaume-Uni de la coopération et de l'appui qu'ils nous ont fournis.

Le Groupe de travail sur le renforcement du système des Nations Unies va se pencher une nouvelle fois sur la rationalisation de l'Organisation. La réforme de plusieurs aspects du système des Nations Unies est essentielle, en particulier au moment où nous devons faire face aux nombreux défis du XXIe siècle. Il doit y avoir une meilleure répartition du pouvoir au sein de l'ONU. Il faut surmonter la situation financière paralysante causée par les

énormes arriérés des États Membres. Le moment est venu aussi d'envisager de nouveaux mécanismes pour répondre aux exigences financières de l'ONU. Ma délégation estime qu'il convient de procéder à une étude appropriée et de faire rapport à l'Assemblée dès que possible. À notre avis, l'idée novatrice d'un petit prélèvement sur les voyages aériens internationaux proposée par le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Gareth Evans, nous paraît excellente et pratique à la fois et il convient de l'examiner de près.

Nous sommes d'avis, après réflexion, que le Conseil de sécurité doit être élargi pour que les pays en développement y soient mieux représentés et pour que soient respectés les principes d'équité et de justice. Bon nombre de pays moins avancés, comme le Bhoutan, estiment qu'ils sont de plus en plus marginalisés par les nouveaux agendas et priorités de l'ONU. Nous sommes d'avis que l'ONU doit représenter les intérêts de tous les pays de façon égale, et pas seulement ceux de quelques privilégiés. Aussi appuyons-nous l'élargissement du Conseil de sécurité, pour permettre une représentation plus équitable des pays en développement et des candidats méritants qui ont fait leur apparition depuis que l'ONU a été créée il y a 50 ans. Nous insistons vigoureusement pour que l'Inde, qui appartient comme nous au monde de l'Asie du Sud et qui est membre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), dont elle est de loin le membre le plus important, occupe un siège permanent au Conseil de sécurité. La candidature de l'Inde mérite d'être examinée avec le plus grand sérieux, la raison étant la représentation géographique équitable, l'étendue du territoire de l'Inde et l'énorme potentiel de son économie, et le fait qu'un homme sur six dans le monde vit en Inde.

Avant de terminer, je tiens à me faire l'écho des orateurs précédents pour rendre hommage aux nombreuses organisations et particuliers qui oeuvrent avec un dévouement et un engagement indéfectibles à la réalisation des principes et des objectifs des Nations Unies. J'aimerais rendre tout particulièrement hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à feu M. James Grant, ancien Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui a tant fait pour les enfants du monde, aux nombreux Casques bleus qui ont sacrifié leur vie pour que d'autres puissent vivre dans la paix et la sécurité, et aux innombrables fonctionnaires et volontaires des Nations Unies qui, avec abnégation, consacrent leur vie à servir les autres, parfois dans des conditions extrêmement difficiles.

**Le Président par intérim** : Nous venons donc d'entendre le dernier orateur pour la présente séance dans le cadre du débat général.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux délégations que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention, et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Whannou** (Bénin) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'exercer le droit de réponse de ma délégation suite à la déclaration faite ce matin par le chef de la délégation de la Guinée-Bissau au sujet de l'endossement formel, par le groupe africain, de la candidature de son pays à l'un des sièges non permanents du Conseil de sécurité, siège à pourvoir lors des élections qui se dérouleront au cours de la présente session de l'Assemblée.

Ma délégation, qui s'était par courtoisie gardée, au cours du débat général, d'aborder la question des candidatures ouest-africaines à l'un des sièges non permanents au Conseil de sécurité, se voit obligée d'apporter des clarifications en soulignant que le groupe africain a également enregistré formellement la candidature du Bénin au titre dudit siège revenant à l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais rappeler que cette candidature du Bénin remonte à l'année 1991, où il s'était désisté au profit d'un autre État de la sous-région ouest-africaine, qui n'avait jamais servi au Conseil et qui a pu être élu. En 1993, le Bénin a fait de même au profit de la Guinée-Bissau, qui avait jugé bon de se retirer au cours de la compétition. Dans ces conditions, le Bénin maintient sa candidature en 1995 contre celle de la Guinée-Bissau, qui a perdu son tour en se retirant en 1993.

Ma délégation se tient à la disposition de toutes les délégations pour toute information complémentaire qu'elles jugeraient utile. Le Bénin du renouveau démocratique est prêt à servir au sein du Conseil de sécurité l'Afrique et la communauté internationale et sait qu'il peut compter sur tous les États Membres de notre Organisation pour son élection.

**M. Gausso** (France) : Certaines délégations ont à nouveau, aujourd'hui, évoqué, en termes quelque peu

virulents pour l'une d'entre elles, la question des essais nucléaires. Il a été affirmé en particulier que les derniers essais conduits par la France étaient contraires aux engagements souscrits à l'occasion de la prorogation du Traité de non-prolifération. Il a en outre été déclaré que mon pays avait fait connaître son intention de poursuivre les essais, sans autres précisions, comme s'il s'agissait d'une poursuite indéfinie.

Ma délégation tient à souligner que cette présentation de l'attitude de la France ne correspond pas à la réalité. En premier lieu, la France n'a pas annoncé son intention de poursuivre indéfiniment les essais nucléaires. Tout au contraire, elle a fait connaître sa décision de les achever en procédant à une ultime campagne limitée à quelques essais, qui sera menée à bonne fin avant le 31 mai 1996. À cette date, la France aura définitivement renoncé à tous les essais nucléaires dans la mesure où, comme elle le souhaite, les autres États s'engageront avec elle dans la voie d'un traité d'interdiction prohibant les expérimentations nucléaires.

Par ailleurs, il n'est pas exact que l'ultime campagne d'essais en cours soit contraire à nos engagements. Nous n'avions nullement annoncé, lors de la prorogation du Traité de non-prolifération, que nous ne réaliserions plus aucun essai durant la négociation du futur traité d'interdiction. Notre engagement était d'observer la plus grande retenue, ce que nous avons fait en limitant strictement le nombre de nos ultimes essais à ce qui est techniquement indispensable. Mais la plus grande retenue ne signifie pas l'interdiction.

Enfin, ma délégation rappelle que la France a été, s'agissant du contenu du traité d'interdiction complète des essais, la première puissance nucléaire à se prononcer en faveur de ce que l'on appelle l'option zéro, c'est-à-dire d'un traité interdisant tout essai ou explosion nucléaire de quelque niveau que ce soit. Et c'est l'achèvement en cours de notre programme d'essais qui nous permet de plaider résolument pour une telle option, qui est à l'évidence la plus exigeante et la plus satisfaisante quant à la portée du futur traité d'interdiction.

**M. Laclaustra** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation espagnole a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse, pour réagir à certains éléments de l'intervention prononcée cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale.

En premier lieu, ma délégation voudrait redire, fermement et très clairement, que la politique du Gouvernement espagnol à l'égard de la République de Guinée équatoriale ne peut être interprétée, en aucune façon, comme une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Bien au contraire, depuis des années, l'Espagne apporte à la Guinée équatoriale son assistance pour la reconstruction et le développement du pays. Cette aide est essentiellement axée sur les secteurs de la santé, de l'éducation et des moyens de communication, et elle est fournie au bénéfice de la population équato-guinéenne.

En outre, l'Espagne et d'autres pays, conjointement avec l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, ont coopéré avec les autorités équato-guinéennes, répondant aux demandes de ces dernières en vue du déroulement pacifique du processus de démocratisation en Guinée équatoriale, y compris les préparatifs et la tenue des récentes élections municipales.

L'Espagne est également disposée, dans le cadre établi par la Charte des Nations Unies, à veiller attentivement au respect des droits de l'homme en Guinée équatoriale, conformément aux obligations internationales qui incombent au Gouvernement équato-guinéen.

Je voudrais souligner que cette politique espagnole s'inscrit pleinement dans le cadre des principes établis dans la Déclaration sur la Guinée équatoriale que les États membres de l'Union européenne ont adoptée en avril 1992.

En résumé, la politique de l'Espagne à l'égard de la Guinée équatoriale comprend trois aspects fondamentaux : coopérer au développement économique et social du peuple équato-guinéen; favoriser le dialogue politique et la tenue d'élections libres, dans le cadre d'un processus pacifique; et promouvoir le respect des droits fondamentaux de l'homme, et tout cela, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, les observations formulées par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale selon lesquelles les autorités espagnoles essaient de s'ingérer dans les affaires intérieures de son pays sont dénuées de tout fondement.

*La séance est levée à 18 h 35.*